

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIT PRÉSENTE: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET DE CHEMIN DE CEINTURE
DU MONT-ROYAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 7 juin 2008, 14 h
Bureau d'arrondissement d'Outremont
543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL 4

PÉRIODE DE QUESTIONS :

MARIE CINQ-MARS 16

NICOLAS DESCROIX 21

JEAN DÉCARIE 26

ALEXANDRE MALTAIS 46

SEAN McBRIDE 52

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, Mesdames et Messieurs, bon après-midi! Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information sur le projet d'aménagement du chemin de ceinture et du chemin de traverse dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

10 Mon nom est Jocelyne Beudet. Je suis commissaire à temps partiel à l'Office de consultation publique de Montréal et la présidente de l'Office, madame Louise Roy, m'a demandé de présider cette commission.

15 La commission sera assistée dans ses travaux de Stéphanie Espach, qui est à ma droite, qui est notre coordonnatrice et analyste principale. Nous avons aussi à la table d'accueil Marie-Michèle Dubeau. Les gens de l'accueil sont là pour vous accueillir, pour vous donner toute l'information disponible.

20 Nous avons aussi monsieur Henri Goulet, attaché de recherche et de documentation à l'Office, qui est la personne que vous devez contacter si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. En fait, monsieur Goulet, c'est notre point de chute pour toutes les informations en regard des séances de consultation. À la logistique, nous avons Anick Pouliot, qui est à l'arrière.

25 Et aussi, nous aurons comme conseiller de la commission monsieur Peter Jacobs, professeur titulaire de l'Université de Montréal à l'École d'architecture de paysage de la faculté d'aménagement, et qui, comme vous le savez, connaît très bien le mont Royal.

30 J'en profite également pour souligner la présence dans la salle de monsieur Luc Doray, secrétaire de l'Office et qui est aussi en charge des communications.

35 Et pour présenter le projet d'aménagement du chemin de ceinture de la Ville de Montréal, nous avons monsieur Daniel Chartier, architecte paysagiste de la Direction des grands parcs et de la nature en ville. Il est là aussi pour répondre aux questions du public. Je lui donnerai tout à l'heure la chance de présenter l'équipe qui l'accompagne.

40 Alors, deux mots sur les étapes de la consultation publique. Elle se fait en deux parties. La première porte sur l'information des citoyens par rapport au projet. Elle comprend cette fois-ci deux visites de site, une que nous avons faite ce matin et une autre demain matin. Et en après-midi, nous avons une séance d'information, durant laquelle la Ville va présenter son projet. Et vous pourrez lui adresser, par la suite, des questions et des points d'éclaircissement, et sûrement reprendre des points que nous avons couverts ce matin que vous jugez opportuns.

Vous pouvez également inscrire vos commentaires sur un formulaire qui est à la

45 table d'accueil à l'arrière, des commentaires sur le projet, qui ne sont pas nécessairement des mémoires. Mais si vous voulez, vous avez aussi la chance d'exprimer vos opinions sur le projet à la fin de chaque séance d'information, celle qui a lieu cet après-midi et celle qui aura lieu demain.

50 La deuxième partie de la consultation, quant à elle, est consacrée à l'audition des mémoires. Alors, on peut avoir une présentation de mémoires avec dépôt de mémoires. On peut avoir des mémoires sans présentation et aussi on accepte des présentations verbales. Cette étape est très importante, puisque c'est le moment pour nous et pour vous d'échanger à partir des opinions, des solutions que vous voulez qu'on regarde pour bonifier le projet.

55 Vous devez toutefois aviser l'Office, au plus tard le 17 juin, de votre intention de présenter ou de déposer un mémoire, ceci afin de nous permettre d'établir un calendrier d'audition. Il serait important également d'acheminer vos textes autant que possible avant le début des séances qui sont prévues le 19 juin.

60 Je sais que c'est un court laps de temps, mais pour bon nombre d'entre vous, c'est un projet qui est sur la table depuis de nombreuses années. Et nous, nous aimerions avoir vos textes, parce qu'on aime bien les lire avant l'audition des mémoires afin d'avoir un échange plus intéressant. Les séances d'audition des mémoires auront lieu à l'Office de consultation publique de Montréal.

65 Alors, c'est d'abord et avant tout aux citoyens que cette consultation publique est destinée. Les citoyens ont le droit d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'influencer les décisions relatives à ces projets.

70 Notre mandat est de regarder ensemble si la Ville a fait les bons choix et comment le projet peut être bonifié.

75 Quant au déroulement des séances d'information, dans quelques instants les représentants de la Ville vont présenter leur projet. À la suite, nous allons faire une courte pause, au cours de laquelle vous devez vous enregistrer si vous voulez venir poser des questions. Ça, ça se fait à l'arrière de la salle. Il y a un registre. Et au retour de la pause, je vais vous inviter selon l'ordre d'inscription au registre à prendre place au micro qui est là.

80 Vous avez droit à deux questions par intervention. Je vous demanderais de garder les préambules très courts, sauf si c'est absolument indispensable pour comprendre la question. Et en procédant de cette manière, ça permet au plus grand nombre possible de gens de venir poser des questions. Vous aurez toujours l'opportunité de vous réinscrire, le registre sera ouvert jusqu'à 15 h 30.

85 Donc, on est ici pour vous accompagner dans cette démarche d'information. On aimerait que vous vous sentiez à l'aise pour poser vos questions. C'est une procédure qui est un peu formelle, qui a des règles de base, des règles qui sont observées sur toutes les commissions pour assurer une certaine uniformité et qui sont aussi là dans le but d'assurer un bon fonctionnement.

90 Les questions sont toujours adressées à la présidente de la commission et toutes les réponses doivent m'être aussi adressées. Il n'y a donc aucun échange direct entre les gens du public et les représentants du projet, ceci dans le but finalement de canaliser le questionnement et d'éviter qu'il y ait un débat entre les gens de la Ville et les gens de la salle, 95 puisqu'on est dans une phase d'information et non d'échange.

 La commission peut intervenir en tout temps pour poser des questions et obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications. Si une réponse ne peut pas être donnée aujourd'hui, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais, et toutes vos questions 100 seront prises en note. Toutes les réponses sont publiques, elles font partie du dossier de documentation qui est accessible à tous.

 Toutes les séances sont enregistrées et les transcriptions écrites de tout ce qui est dit seront disponibles dans le site Internet de l'Office dans environ une semaine et souvent 105 quelques jours après la séance tenante. Toute la documentation est également disponible au bureau de l'Office et dans le site de l'Office. C'est monsieur Jérémie Gagnon qui s'occupe de la sonorisation et de la prise de son, et les transcriptions sont assurées par madame Lise Maisonneuve.

110 Alors, en terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde, de permettre à tous de bien se renseigner sur le projet et pour y arriver, je crois, rien de tel qu'un climat serein, de respect mutuel et de courtoisie.

 De plus, j'aimerais porter à votre attention que les consultations tenues par l'Office 115 doivent être conduites de façon crédible, transparente, efficace. C'est pourquoi tous les commissaires qui font partie d'une commission ou qui la président s'engagent à respecter le Code de déontologie de l'Office.

 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Chartier à faire la présentation de son projet. 120

M. DANIEL CHARTIER :

Est-ce que je présente l'équipe avant ou à la fin?

125 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

130 **M. DANIEL CHARTIER :**

130

Daniel Chartier, architecte paysagiste pour la Ville de Montréal. Michel Devoy, chef de division aux grands parcs et à la nature en ville. Madame Anne-Marie Parent, de la firme Parent Latreille, qui a été engagée pour faire l'aménagement de la phase 1, enfin de certaines phases du projet, et pour nous conseiller, nous aider à développer le projet que vous voyez aujourd'hui.

135

D'ailleurs, vous voyez, entre ce qui est présenté aujourd'hui et ce qui était sur le site de l'Office pour la consultation sur le Plan de mise en valeur, il y a une évolution. C'est à cause, en partie, de la contribution de la firme.

140

Il y a madame Lucie Robin, architecte paysagiste à notre division, qui est chargée de projet pour la réalisation du chemin de ceinture. Dans le coin là-bas, il y a madame Sylvie Comtois, biologiste à la gestion des parcs, qui s'occupe des parcs-nature, et madame Céline Bouchard au Bureau du Mont-Royal qui fait la coordination entre les institutions et autres.

145

Le chemin de ceinture du mont Royal. Donc, il s'agit de faciliter la découverte des patrimoines de la montagne. C'est amusant, parce qu'on regarde la salle de l'hôtel de ville d'Outremont et on voit à l'arrière le symbole, et on voit trois petits sommets, les trois sommets du mont Royal. Je ne sais pas si c'est vraiment ça que ça veut dire, mais enfin on voit les trois sommets.

150

Donc, le principe du chemin de ceinture, c'est de relier les sommets du mont Royal, de faire en sorte de relier les différentes parties du mont Royal, pas juste le parc du mont Royal, mais l'ensemble de la montagne, la mettre en valeur.

155

En 1992, il y a eu un projet. Enfin, en 1990 il a été présenté, mais en 1992, après consultation publique, il a été révisé. C'est un projet structurant au coeur du Plan de mise en valeur, sauf qu'il n'a pas été réalisé.

160

On voit le tracé ici, qui est sensiblement le même que celui actuellement, qui partait du chemin Olmsted et qui faisait le tour de la montagne. La version 2008, on voit, il y a des différences entre autres avec un réseau piétonnier secondaire dans le cimetière et il y a des variantes au niveau de la partie Outremont aussi. Et près de l'échangeur Parc/Pins aussi, il y a des variantes.

165

170 C'est un projet qui s'étend sur une dizaine de kilomètres, qui traverse plusieurs propriétés institutionnelles, qui facilite l'accès à la montagne aux citoyens, d'une part les citoyens d'Outremont. C'est vraiment un gros plus pour permettre l'accessibilité aux gens d'Outremont et aussi aux gens de Côte-des-Neiges. Demain, la partie de la visite va plus s'adresser aux gens de... enfin, la visite de ce matin visait plus le secteur Outremont du mont Royal, alors que demain c'est plus la partie Côte-des-Neiges, mais ça s'adresse à l'ensemble des citoyens. Il y a aussi les gens d'un plus vaste horizon qui peuvent accéder ici.

175 Le chemin de ceinture et le chemin de traverse, c'est aussi une façon de relier des sites d'une qualité exceptionnelle au point de vue de leur paysage, au point de vue de leur patrimoine naturel, au point de vue de leur patrimoine écologique. Mais aussi, c'est une façon d'induire l'amélioration de lieux de moindre qualité. Parce qu'il y a des lieux qui ont été dégradés avec le temps. Bon, bien, il y a un travail de requalification pour leur redonner une
180 qualité. Et c'est aussi une façon de donner un accès au versant ouest du mont Royal. Tout ce qu'on connaît à date, l'emphase a été mise sur le sommet principal du mont Royal, le versant du centre-ville.

185 Le chemin de ceinture, c'est d'abord le prolongement du chemin Olmsted, qui est la colonne vertébrale du parc du Mont-Royal, jusqu'aux limites du parc lui-même. Le chemin Olmsted, c'était le coeur du concept de Frederick Law Olmsted entre 1874-1876, qui a conçu le parc du Mont-Royal.

190 C'était une façon de permettre aux citoyens d'avoir une lente montée jusqu'aux hauteurs du mont Royal en traversant une séquence de paysages naturels, certains paysages sont ouverts, d'autres plus boisés. Donc, cette séquence de paysages qui permet aux citoyens de partir du pied de la montagne et de se rendre jusqu'au sommet à travers de lieux charmants, qui permet aux citoyens finalement de se ressourcer, de se régénérer au contact d'une nature travaillée par l'homme, embellie par l'homme, qui est une espèce de
195 poème d'une oeuvre d'art pour toucher l'âme des citoyens.

200 Donc, j'insiste. C'est peut-être un peu long mon affaire pour insister là-dessus, mais il reste que c'est la création du parc du Mont-Royal comme une oeuvre d'art qui permet aux citoyens vraiment de s'évader de la ville, mais aussi en se ressourçant au contact de la nature.

205 Ce prolongement-là se fait à travers une série de secteurs: donc le secteur 1, prolongement du chemin Olmsted du monument George-Étienne Cartier jusqu'au carrefour Parc/Pins, ce qui a été déjà réalisé l'an passé.

2, prolongement du chemin Olmsted des abords du lac aux Castors jusqu'à l'intersection Remembrance/Côte-des-Neiges. Faites-vous-en pas, vous allez avoir des

dessins qui vont vous faire piloter à travers du territoire par la suite.

210 3, le chemin polyvalent le long du chemin de la Côte-des-Neiges et de la rue Decelles.

 4, le sentier piétonnier et la voie cyclable entre Decelles et Polytechnique, le chemin de Polytechnique et le sommet Outremont.

215 Le secteur 5, le chemin polyvalent du sommet Outremont jusqu'au boulevard du mont Royal, un secteur communément appelé le bois Saint-Jean-Baptiste.

220 6 finalement, du boulevard Mont-Royal jusqu'au chemin Olmsted en traversant le bois, la partie Outremont du parc du Mont-Royal, la partie du piedmont dans ce qui était Outremont, enfin connexe à Outremont, jusqu'au boulevard Mont-Royal. Et ça inclut une passerelle qui est reliée à Camillien-Houde; donc, on revient au chemin Olmsted.

225 La première partie, qui est déjà réalisée entre le monument George-Étienne-Cartier et le carrefour Parc/Pins, c'est relié au réseau cyclable. C'est l'emprise de... la section qu'on voit ici, c'est six mètres. Plus bas, c'est sept mètres, parce qu'il y a de la circulation véhiculaire. Mais la partie qui s'approche plus de celle qu'on vise là, dans le chemin de ceinture, celle-là a six mètres. Les autres prolongements devraient être plus étroits. Mais en général, la moyenne, ça devrait être quatre mètres et demi les prolongements de chemin polyvalent.

230 Le deuxième secteur, c'est entre le chemin Olmsted et le carrefour Remembrance/Côte-des-Neiges, donc le flanc ouest, la partie sud-ouest du mont Royal en partant du lac aux Castors. Cette section-là du parc du Mont-Royal, dans les années 50, quand ils ont fait l'échangeur Remembrance, l'échangeur Parc/Pins, il y avait un projet de prolonger la route Remembrance à travers le parc justement à cet endroit-là, et à travers des chemins existants, et ces chemins-là qu'on emprunterait, chemins qu'on fera visiter aux gens intéressés demain.

240 À l'arrière du pavillon du lac aux Castors, la vue qui est ici, c'est une vue identifiée au Plan de mise en valeur comme une des vues internes du mont Royal. On voit du côté gauche de cette vue-là le pavillon du lac aux Castor et à l'avant le lac aux Castors. Et à droite, on verrait la pente de ski.

245 Et il s'agirait de modifier, c'est un exemple de requalification, on modifierait l'accès au pavillon du lac aux Castors à la croisée du chemin de ceinture, donc modifier Hill Park Circle. C'est une proposition de modification de Hill Park Circle pour faire en sorte que le chemin de ceinture ait une emprise plus conviviale, soit mieux marqué quand ils rencontrent les automobilistes, enfin les véhicules de services. C'est juste quelques véhicules qui

250 viennent au pavillon du lac aux Castors.

L'autre partie, c'est la requalification du chemin Remembrance entre le pavillon du lac aux Castors, et l'arrière du pavillon du lac aux Castors, il y a un minuscule boisé et l'entrée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Ce secteur-là, c'est un secteur qui est touché par l'éventuelle requalification de l'échangeur Remembrance. Et dans le Plan de mise en valeur, il est annoncé que l'échangeur Remembrance, dans un horizon moyen, devrait être réaménagé. Ça fait partie des priorités d'aménagement du Plan de mise en valeur.

260 Donc, l'aménagement qu'on fait dans ce secteur-là, il faut voir si c'est un aménagement à long terme ou à moyen terme, si on le fait tout de suite tel que, si on finit l'aménagement idéal. Mais il faut imaginer aussi qu'on fait un tracé dans un environnement qui risque d'évoluer grandement d'ici quatre, cinq ans. On verra ça demain plus en détail.

265 Ici, il y a une simulation faite par la firme Parent Latreille pour montrer la situation existante au point de vue des abords de l'échangeur, un endroit qui est assez peu convivial pour le piéton ou le cycliste, et le réaménagement proposé, c'est-à-dire la bretelle. Si on recule, on voit, on raccorderait la bretelle d'accès de l'échangeur avec une voie, ce qui libère une voie, la voie sud du chemin Remembrance, pour l'usage du chemin de ceinture et des usages aussi de requalification au niveau du paysage et de l'écologie.

270 La façade cimetière Notre-Dame-des-Neiges, c'est un élément très important de ce qui est prévu au cours de la prochaine année. Tout le long de Côte-des-Neiges et de la rue Decelles, il y a un tout petit tronçon, le 3a, à l'arrière du centre funéraire, qui serait uniquement pour les vélos, et la partie piétonne serait le long du chemin de la Côte-des-Neiges.

Et surtout la grande partie, c'est le 3b, le chemin polyvalent de l'entrée du cimetière à la rue Decelles. Je pense que ça, ça va être un ajout exceptionnel à la qualité des lieux.

280 L'arrière du centre funéraire, l'accès à partir du petit triangle, qui passe à l'arrière de l'ancien commerce McKenna, le vendeur de fleurs, et le salon de coiffure qui est là. Passer à l'arrière du centre funéraire, il y a des projets de réaménagement. La clôture tel qu'elle est placée à l'arrière du centre funéraire et la haie serait remplacée par une clôture plus mince, donc ce qui libérerait de la place pour passer le chemin de ceinture.

285 Mais on voit qu'on est vraiment dans une situation exiguë. Et il y a une toute petite portion exiguë, et par la suite, là on tombe vraiment dans un secteur très large du côté nord-ouest du Centre funéraire Notre-Dame-des-Neiges. Là, on tombe dans vingt mètres, trente mètres, à cet endroit-là l'emprise disponible, pour ensuite aller vers une moyenne de onze mètres en bordure de la rue.

290

295 Actuellement, le long de Côte-des-Neiges, il y a une haute clôture qui empêche les citoyens de marcher en dehors de la zone de gadoue. Cette photo horrible, à mon sens, montre bien que le lieu est particulièrement désagréable pour le piéton qui veut circuler le long de Côte-des-Neiges parce qu'il est continuellement exposé aux embruns; sinon, il est giclé de gadoue continue. Donc, ce n'est pas vraiment un lieu intéressant.

300 Et l'autre partie, c'est que la clôture étant très, très près du promeneur, le champ visuel depuis Côte-des-Neiges se limite à la clôture. C'est une belle clôture, mais elle ne permet pas de voir bien à travers. Il faut qu'elle ait un peu de retrait.

305 L'entente négociée avec le cimetière, la clôture serait déplacée de onze mètres ou plus. Onze mètres, c'est le minimum. Le chemin serait enserré entre les rangées d'arbres matures. C'est un chemin polyvalent en poussière de pierre. Dans ce cas-là, ça va très bien, il n'y a presque pas de pente, d'une largeur de 4.5 mètres. On voit la relocalisation de la clôture de l'autre côté et la simulation visuelle qui permet de donner l'ambiance.

310 Donc, les piétons qui pourraient circuler là pourraient très bien voir la grande plaine du cimetière. Ça ne diminue pas l'ampleur de la grande plaine du cimetière et le projet éventuel de recréer ou d'évoquer l'ancien ruisseau qui coulait dans le cimetière, ruisseau qui fait partie du plan, des annonces faites par le cimetière comme leur projet au point de vue écologique et de paysage.

315 Entre la rue Decelles et le sommet, ce que j'ai montré auparavant, ça se rend jusqu'à l'intersection de la rue Troie, cette bande-là avec la clôture relocalisée, entre la rue Decelles et le sommet d'Outremont, à l'intersection de Decelles/Queen-Mary et le sommet d'Outremont, il y a un volet piétonnier, il y a un chemin de traverse et il y a le...

320 Ah! non, je n'ai pas changé le bon dessin. Je voulais remettre la simulation, là, parce que la ligne n'était pas de la bonne couleur. Je viens de réaliser ce qui s'est passé. Les sentiers piétonniers dans le cimetière. J'ai fini... c'est parce que j'ai fait la révision hier à 11 h, puis je me suis trompé, 11 h du soir. J'ai fait une erreur.

325 Les sentiers piétonniers dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, il y a le chemin de traverse et le chemin piétonnier. Le chemin piétonnier permettrait de mettre en valeur certains des lieux les plus beaux du cimetière, les éléments clés du patrimoine funéraire.

330 J'avoue que nos petites lignes de tracé, il y a des erreurs. Si vous regardez tous les Power Point, vous allez voir qu'il y a des problèmes de concordance. On n'a pas eu le temps de tout réviser. Pour essayer de donner une idée globale, on a plus essayé de vous avoir l'idée globale que le tracé précis. Dans certains cas, il y a des petites erreurs qui se sont glissées.

335 Le tracé piétonnier met en valeur des éléments clés du patrimoine funéraire en passant par le monument des Pompiers, le secteur près des Patriotes. Un lien est-ouest, par des voies peu fréquentées par les véhicules, permet de traverser certains des secteurs les plus extraordinaires.

340 Ici, on voit l'alignement de charniers familiaux. On voit du côté droit de l'image des charniers, on voit une végétation dense, végétation dont il était question dans le projet écologique du cimetière. Il est question de renforcer cet élément-là.

345 L'Université de Montréal, il y a une entente en cours de finalisation, une entente notariée, les actes d'arpenteur et les actes de notaire. Mais tout ça est un processus aller-retour, aller-retour quand les avocats et les notaires envoient des amendements au projet, mais c'est un projet en cours d'évolution. Mais il reste que c'est un projet assez avancé pour qu'on dise: «Bien, il y a un projet». Et le projet, c'est un chemin qui est situé à la fois entre la frontière entre le cimetière et l'Université de Montréal et le campus de l'université.

350 Et il y a un raccordement à l'intersection de la rue Decelles et du réseau cyclable au coin Decelles dans le Plan de mise en valeur, quand l'annonce du Plan de mise en valeur avait été annoncée que la rue Decelles aurait un volet cyclable. Et il y a un projet pour trouver la solution et les ingénieurs qui travaillent sur le projet de piste cyclable planchent sur l'intersection Queen-Mary/Decelles, entrée de l'Université de Montréal, intersection avec le chemin polyvalent.

355 Là, comment tout va s'arrimer? Il y a différentes possibilités qu'on pourra voir demain, pour ceux qui viendront, plus dans le détail.

360 C'est un passage délicat entre la maison Jarry dit Henrichon, maison classée historique, maison qui a été reconstruite lors de la construction de la rue Decelles. Et entre la maison Jarry dit Henrichon et l'entrée Reine-Marie de l'Université de Montréal, il y aurait ce tronçon-là qui serait créé. Mais c'est un passage délicat. L'entrée de l'université Queen-Mary/Decelles, au point de vue circulation véhiculaire, c'est assez complexe. Donc, c'est vraiment un travail raffiné d'ingénierie qui doit être fait.

370 Après ça, le chemin de ceinture longe le chemin de Polytechnique et serpente entre la clôture du cimetière et à l'intérieur de la verdure pour permettre aux cyclistes de pouvoir se raccorder au chemin de la tour, si besoin est, et aussi pour continuer tout le long du chemin de Polytechnique.

Ici, on voit la limite entre le mausolée Esther-Blondin du côté gauche et le pavillon Marcelle et Jean Coutu du côté droit. C'est l'endroit le plus exigü de toutes les emprises

375 qu'on a. Enfin, il y a deux endroits exigus. Il y avait l'arrière du Centre funéraire Côte-des-Neiges, qui est vraiment un endroit exigu, et l'autre endroit exigu, c'est celui-là, face au pavillon Marcelle et Jean Coutu, il y a vraiment un endroit très étroit pour passer le chemin de ceinture. Donc, ça impose des contraintes majeures sur le réaménagement.

380 Face au Conseil national de recherche du Canada en aérospatiale, au pavillon du Conseil national de recherche du Canada en aérospatiale, il y a une large emprise qui permettrait de créer une piste polyvalente et une bande de verdure. Ici, on voit l'esquisse proposée de réaménagement du chemin de ceinture.

385 À la sortie plus loin, passé le chemin de la rampe, à la sortie du chemin de Polytechnique, il y a une bifurcation, d'une part les véhicules qui vont vers le stationnement de Poly ou qui reviennent du stationnement de Poly. Et l'autre, il y a l'entrée vers le boisé d'Outremont, c'est un boisé d'une très grande qualité écologique. C'est un chemin large. Pour créer le chemin de ceinture, on réduirait la largeur de l'emprise existante. Mais il y a aussi des lieux à requalifier, comme l'ancienne chute à neige qui est devenue un
390 stationnement temporaire et pour lequel l'université s'est engagée à faire un travail de renaturalisation.

Le tracé de la piste du chemin de ceinture, comme le réaménagement, c'est un long processus, là on est au début du processus, quel sera le projet, on ne le sait pas, mais à
395 cet endroit-là il y a des points de vue intéressants. Plus loin aussi, sur l'ancien saut à ski de l'Université de Montréal, il y a des points de vue intéressants, particulièrement vers le stade olympique, et c'est un lieu qui a un potentiel important pour la création d'un nouveau belvédère.

400 Donc, nous, dans l'entrée, ce qu'on a négocié avec l'université, il y avait une surlargeur, d'une part au niveau du stationnement qu'on a vu précédemment, à savoir si on passe à l'avant du stationnement, si on passe à l'arrière. Enfin, il y a toute une série d'hypothèses. Donc, on voulait se laisser des possibilités. À cet endroit-là pareil, il y a une volonté de faire quelque chose de spécial, mais comment, c'est à déterminer.

405 Et il y a au sommet, depuis le sommet des anciennes pentes de ski, aux abords du sommet d'Outremont, il y a vraiment des points de vue extraordinaires. Et surtout, il y a une qualité de paysage vraiment remarquable avec les vinaigriers, il y a des chênes. Il y a toute une variété d'arbres qui donne une palette de couleurs vraiment extraordinaire et qu'il s'agirait
410 de rendre accessible. Les sentiers actuellement sont vraiment accessibles... ce n'est surtout pas de l'accessibilité universelle, on a des pentes une dans un.

Donc, si on veut créer, donner une accessibilité universelle ou une accessibilité de
415 qualité aux citoyens, il faudrait faire une espèce de serpent qui grimpe dans l'ancienne pente de ski pour permettre d'offrir aux citoyens un accès convivial depuis les terrains de

l'Université de Montréal.

420 Le sommet d'Outremont est vraiment un lieu très fréquenté: les gens avec des chiens, les gens avec des poussettes, les gens qui font de la lecture. C'est vraiment un lieu fort fréquenté. Même si le reste du campus est peu fréquenté, cet endroit-là est vraiment le lieu le plus fréquenté de tout le flanc nord.

425 Quand on part du sommet d'Outremont jusqu'au boulevard Mont-Royal, on descend par le lieu appelé le bois Saint-Jean-Baptiste, un bois d'une grande qualité écologique. C'est un lieu aussi qui est visible des kilomètres à la ronde. Il s'est régénéré, mais c'est un lieu qui avait été fortement perturbé, dans les années 70, 80, par des remblais très importants.

430 Ce matin, on voyait à des endroits, il y a peut-être dix mètres de large à certains endroits. Mais des fois, c'est peut-être vingt, vingt-cinq, vingt mètres de large de remblai à certains endroits, vis-à-vis certains points de vue, d'énormes remblais qui ont été faits. Et à beaucoup d'endroits, les remblais, c'est des tas de terre sur lesquels il y a une végétation de faible qualité écologique qui s'est installée. Mais de part et d'autre de ces remblais-là se trouve une très belle végétation qu'il s'agit de mettre en valeur ou de protéger surtout. C'est un riche milieu.

435 Cette photo-là, on voit les zones plus pâles, c'est les zones qui ont été profondément perturbées par les remblayages.

440 L'aménagement du chemin de ceinture utiliserait le chemin existant et l'espace en friche pour la création du chemin polyvalent. Là, on voit le chemin polyvalent projeté. Une partie des arbres enlevés, en général, c'est les arbres qui sont le long de la paroi rocheuse, l'idée étant de mettre en valeur la paroi rocheuse. Parce que l'essentiel du mont Royal, c'est son caractère géologique. C'est d'abord un événement géologique. C'est de mettre en valeur cette paroi rocheuse là.

445 En plus, les arbres qui poussent là, c'est en général des érables de Norvège, espèce envahissante qui est en train de nuire aux autres espèces. Donc, il s'agirait de faire en sorte de protéger l'écologie et en même temps rendre plus facilement accessible la montagne.

450 La dernière partie, c'est entre le boisé Saint-Jean-Baptiste et le chemin Olmsted, à l'est de la voie Camillien-Houde. Il y a une partie sur rue et une partie dans le parc du Mont-Royal, la partie à la limite d'Outremont; partie est avec une passerelle au-dessus du chemin Camillien-Houde, partie qui passerait dans le bois.

455 Ce matin, j'expliquais qu'il y a des parties de ce bois-là qui sont de très grande

qualité écologique, mais il y a des parties qui ont été fortement perturbées, particulièrement les secteurs où il y avait jadis une ancienne résidence. Il y a des grands sous-bois qui ont été jardinés et qui ont perdu complètement leur caractère naturel.

460

À d'autres endroits, c'est devenu des aires d'exercices canins ou un piétinement intense. Particulièrement à l'embouchure, entre la rue McCullough et la rue Gorman, il y a vraiment un vaste territoire qui est piétiné. Il y a un enchevêtrement de sentiers sauvages qui strient un territoire d'une grande qualité écologique, mais qui le dégradent en même temps.

465

Quand on arrive à l'extrémité est du boisé à la limite d'Outremont, jadis, entre 1930 et 1958, il y avait une passerelle qui enjambait les voies de tramway et qui reliait les deux... un pont qui reliait les deux parties du parc du Mont-Royal. C'est un pont qui...

470

S'il y a des gens, ici, qui ont cette photo-là, on serait enchantés de la trouver. Les seules photos que j'ai vues de ce pont-là, c'est des photos prises depuis le pont en regardant le tramway qui monte. On serait intéressés de les voir.

475

Et pour relier le boisé à la limite d'Outremont et la partie principale du parc du Mont-Royal, une passerelle qui permettrait de traverser la barrière que constitue la voie Camillien-Houde. La voie Camillien-Houde, quand on la compare à ce qu'était le chemin de tramway à l'époque, le chemin de tramway était très étroit. La voie Camillien-Houde a pris une emprise très large pour pouvoir permettre un flot rapide, extrêmement rapide de véhicules.

480

Je vais faire une finale avec le chemin de ceinture et comment ça s'inscrit dans le Plan de mise en valeur. Le chemin de ceinture du mont Royal, c'est un projet structurant, réalisé par phases, dont plusieurs modalités restent à finaliser.

485

Je disais, les phases 2 et 3 entre le lac aux Castors et Queen-Mary/Decelles, cette partie-là, c'est très avancé et on veut agir rapidement, alors que les autres parties ça va dans un horizon plus lointain. Quand on regarde dans le Plan de mise en valeur, le chemin de ceinture fait partie d'un des trois grands objectifs du Plan de mise en valeur.

490

Le deuxième, c'est-à-dire rendre la montagne accessible et accueillante, quels étaient les moyens de rendre la montagne accessible et accueillante?

495

Les principaux moyens, c'était d'améliorer les accès principaux à la montagne, c'est-à-dire les accès principaux au parc mais aussi les accès principaux ailleurs, particulièrement proche des stations de métro ou proche des grands carrefours de rues; il y a une signalisation de parcours, c'est-à-dire que depuis le centre-ville de Montréal, depuis l'avenue Peel ou depuis les stations de métro, il y ait une signalisation qui annonce le mont

Royal; qu'il y ait une amélioration du transport collectif; et finalement qu'il y ait les chemins de ceinture et de traverse.

500 Il y a d'autres mesures aussi, je résume rapidement, mais c'est les mesures qui sont décrites sur ce plan, qui est au Plan de mise en valeur.

505 Dans le Plan de mise en valeur, un des grands projets, c'est toute la question de requalification de Remembrance/Camillien-Houde et l'échangeur Remembrance/Côte-des-Neiges.

510 Ce qui est annoncé dans le Plan de mise en valeur et lors des audiences tenues par l'Office de consultation, j'ai pris le textuel de la présentation qui avait été faite par les gens du site:

Projet prévu 2009-2010, fermeture de la chaussée sud du chemin Remembrance et raccordement à la chaussée nord; à moyen terme, démantèlement de l'échangeur, étagement Côte-des-Neiges/Remembrance et construction d'un carrefour à niveau.

515 Bon, ce projet-là peut desservir plusieurs objectifs, pas juste des objectifs de circulation mais d'autres objectifs aussi, des objectifs qui sont de différents types, au point de vue paysage, au point de vue écologie.

520 Et aussi rendre la montagne accessible et accueillante, au niveau du Plan de transport, il y a tout le réseau cyclable, la consolidation du réseau cyclable. Ici, on voit comment, en jaune, le réseau cyclable dans la partie Outremont et vers... ce projet-là a été annoncé avec des minuscules variantes. Mais le principe, c'est-à-dire qu'on contourne la montagne et vient raccorder à l'intersection Queen-Mary et Decelles.

525 Plan de protection et de mise en valeur, le premier objectif, c'est: assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal au niveau de son patrimoine naturel, de son patrimoine culturel et des vues et paysage.

530 Au point de vue du patrimoine naturel, premier aspect, géologie et morphologie, c'est-à-dire sa structure qui doit être mise en valeur, sa végétation qui doit être mise en valeur et il y a un projet de réseau écologique. On voit en bleu les corridors écologiques. Mais l'essentiel de ce concept-là de réseau écologique, c'est de dire les trois parties vert foncé qui étaient dans les études l'an passé, les parties considérées comme exceptionnelles en termes d'écologie, là la nouvelle analyse écologique dirait qu'il y a des variantes là-dessus, il y a des
535 secteurs écologiques... il y a des variantes là-dessus, mais il reste que le principe c'est de dire que le parc du Mont-Royal est le grand bateau amiral au point de vue écologique, auquel il s'agirait de créer des liens tant vers le sommet d'Outremont que vers le sommet de Westmount, le parc Summit.

540 Il y a aussi toute la question des vues. C'est les paysages. Les vues d'intérêt depuis
le mont Royal, il y a une analyse par la Ville qui a été faite des vues menacées. En bleu,
c'était celles en direction du centre-ville, sur lesquelles il y avait une emphase particulière.
Mais quand on regarde L, M, N, Q, O, même J, on tombe dans le sommet de Westmount,
545 mais à quelque part le sommet d'Outremont a des vues importantes. Et aussi les vues
intérieures, il y a des vues intérieures importantes depuis le cimetière Mont-Royal et depuis le
cimetière Notre-Dame-des-Neiges, comme il y en a depuis le parc du Mont-Royal aussi.

Tout à l'heure, quand je montrais près du lac aux Castors, il y a des vues depuis les
abords du lac aux Castors vers la vallée intérieure du mont Royal. Ce qui est souvent
550 mécompris, la nature du mont Royal, souvent on a l'impression que les gens perçoivent le
mont Royal comme étant un piton. Il ne s'agit pas d'un piton, c'est une espèce de couronne
avec un creux qui est occupé par les cimetières et le secteur du lac aux Castors et la grande
clairière du parc du Mont-Royal.

555 Assurer la protection aussi du patrimoine culturel, le patrimoine commémoratif dans le
cimetière Notre-Dame-des-Neiges, secteur qu'on visitera demain. C'est l'image qui est là,
mais il y a aussi beaucoup d'autres choses.

Le patrimoine architectural, l'Université de Montréal, la tour. Le pavillon principal de
560 l'Université de Montréal, qui est un bâtiment exceptionnel. Mais il y a aussi des bâtiments
d'architecture plus modernes qui ont aussi une grande qualité. Ici, on voit le bâtiment du
Conseil national de recherche du Canada en aérospatiale.

Au point de vue du patrimoine d'aménagement paysager, le parc du Mont-Royal est
565 une création exceptionnelle, qui a une valeur internationale en tant qu'une des grandes
oeuvres d'Olmsted, qui est un des plus grands architectes paysagistes. C'est aussi un geste
de comment on prend une montagne et on fait en sorte pour la faire paraître plus grande,
plus vaste, tout en lui gardant un caractère naturel, trouver des façons de la magnifier, que
les aménagements soient au service de la montagne et non que ce soit simplement une
570 collection d'aménagements.

Il y a une différence entre faire de la montagne une oeuvre d'art et faire une multitude
de gestes discontinus avec la montagne. Le chemin de ceinture fait partie de ça, permet de
relier toutes ces oeuvres-là ensemble.

575 Le troisième grand objectif du Plan de mise en valeur, c'est de réunir les conditions
nécessaires à la protection et à la mise en valeur. Il y a les questions monétaires, il y a les
questions de savoir, mais aussi l'engagement des institutions. La montagne ne peut pas être
mise en valeur juste par la volonté de la Ville ou du gouvernement, mais il faut que les

580 institutions s'y mettent.

Le plan des engagements est plus grand ici. Simplement, notre équipe a colligé les institutions qui touchent le secteur qui est concerné par le chemin de ceinture, mais il y a quatorze institutions qui sont touchées par le Pacte patrimonial du mont Royal. On a fait le focus sur ces cinq institutions-là, parce que c'est les cinq dont les propriétés sont touchées ou sont connexes au chemin de ceinture.

585 Peut-être à la période des questions, on pourra élaborer là-dessus. Mais l'idée, c'est de dire que les institutions se sont impliquées. Il faut que les institutions s'impliquent. Et au niveau tirer parti des expériences acquises dans le parc du Mont-Royal, dans les parcs-nature et ailleurs. Les institutions ont développé des expertises, la Ville, tout ça.

590 Par exemple, le bois au pied du belvédère Camillien-Houde, jusqu'en 1976, il n'y avait pas de chemin organisé et il y avait une multiplication invraisemblable de sentiers. Il y avait vraiment une dégradation. On a aménagé un réseau de sentiers. C'est sûr que ça s'est redégradé depuis, mais à un moment donné il y a quand même une amélioration notable entre maintenant et jadis, pas juste au point de vue accessibilité mais au point de vue écologie. Quand on aménage, on peut réussir à restaurer au point de vue écologique.

600 La même chose au sentier de l'Escarpeement, qui est vraiment célébré comme un grand succès par tout le monde, c'est-à-dire que jusqu'en 1993, 1994, quand le chemin a été aménagé, il y avait vraiment une multiplication rapide du nombre de sentiers. Comme il y a dans le boisé qu'on voit au bas, le long du boulevard Mont-Royal à Outremont, il y a une multiplication du nombre de sentiers, une dégradation des sentiers. Parce que les gens se promenaient avec leur chien, il y avait des activités nocturnes, il y avait toutes sortes de choses qui se passaient. Donc, il y avait une dégradation des milieux. Donc, en aménageant le sentier de l'Escarpeement, on a permis de mieux contrôler.

610 Pour conclure, les chemins de traverse, c'est un projet de mise en valeur du mont Royal. Il ne s'agit pas juste de protection. Mais dans ce cas-là, on réussit vraiment à mettre en valeur le mont Royal, c'est-à-dire permettre aux gens de le découvrir, tant le patrimoine naturel, culturel et ses paysages.

615 On voit les six phases. Une citation des Amis, en 1990, qui disait que ça permettrait de donner une meilleure compréhension:

Le chemin de ceinture permettrait de donner une meilleure compréhension à la réalité géographique des trois sommets du mont Royal et facilitera l'accès au parc du Mont-Royal et à de nombreux autres espaces publics.

620 Actuellement, les gens vont au parc du Mont-Royal, on dirait que la compréhension

de ce qu'est la nature du mont Royal comme un événement géographique, comme un événement géologique, ce n'est pas compris.

625 Et ici, on voit les six phases. Ce sera pour la période des questions. Et voilà.

LA PRÉSIDENTE :

630 Merci, monsieur Chartier. Je constate donc des simulations et des figures qui se retrouvent dans le Plan de mise en valeur mais, comme vous l'avez soulevé, qui se rapportent en fait au chemin de ceinture, alors je pense que je vais vous demander de déposer votre présentation d'aujourd'hui, qui va remplacer le document 1.1, qui va être un 1.1 mais plus complet de ce qui avait déjà été soumis, qui a été mis sur notre site et on s'occupera de faire le changement.

635

M. DANIEL CHARTIER :

Est-ce que je pourrais corriger l'erreur que j'ai faite en remplaçant les images hier?

640 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. DANIEL CHARTIER :

645

J'ai mis les mauvaises erreurs avec les agrandissements.

LA PRÉSIDENTE :

650 On ne veut surtout pas d'erreur.

Alors, on va prendre cinq, dix minutes pour permettre aux gens de s'inscrire au registre, les personnes qui veulent poser des questions.

655

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

660

J'inviterais madame Marie Cinq-Mars à venir poser ses questions. Bonjour, Madame, on vous écoute.

Mme MARIE CINQ-MARS :

665

Bonjour, Madame. Alors, Marie Cinq-Mars, mairesse d'Outremont. Ça me fait plaisir de vous rencontrer, Madame la Présidente. D'abord, je tiens à féliciter tous ceux qui ont travaillé sur ce chemin de ceinture, car j'étais à New York dernièrement, j'ai été au Central Park, qui a été aménagé par le même aménagiste, et je me disais : «Quand est-ce qu'on va pouvoir avoir un chemin de ceinture à Montréal, pour être certain qu'on n'exagère plus ou qu'on empiète plus, outre ce chemin de ceinture.»

670

Ceci étant dit, à mon grand étonnement, je vois qu'à Outremont, le chemin de ceinture emprunte le boulevard Mont-Royal, certainement pour une raison précise.

675

J'écourte mon préambule, parce que vous l'avez dit au début, mais j'aimerais bien savoir pourquoi, parce qu'il me semble qu'en montant à gauche sur le chemin de la forêt, en allant vers la droite vers une maison qui semble être une maison de campagne qui existe toujours, et allant tout droit vers le boisé Saint-Jean-Baptiste, on resterait comme partout ailleurs dans la verdure, etc.

680

Alors, je pose la question à vous, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

685

Alors, Monsieur Chartier, d'ailleurs on en a parlé brièvement ce matin, ce serait intéressant de mettre l'acétate qui se rapporte à cette partie du tronçon – c'est le tronçon 6, je crois - pour indiquer aux gens de quoi il en est exactement. Je vous laisse la parole.

M. MICHEL DEVOY :

690

Alors, pour répondre, on va y aller du plus général au plus précis.

695

Le chemin de ceinture finalement, ce qu'on vous propose aujourd'hui, c'est le résultat des négociations avec les différents propriétaires pour créer le chemin de ceinture en essayant de rester le plus près possible de la vision qui était inscrite dans le Plan de mise en valeur de 1992. C'est sûr qu'on a pu négocié des ententes assez précises avec le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et l'Université de Montréal. Donc, on peut passer non pas sur rue, mais à l'intérieur des propriétés pour voir les coins les plus intéressants.

700

À la hauteur du cimetière Mont-Royal, on n'a pas pu arriver, encore en tout cas, à des ententes fermes avec le Cimetière Mont-Royal. Disons que la négociation n'aboutit pas. Ce qui fait que pour faire un lien, pour continuer finalement, pour ne pas avoir de scission dans le chemin de ceinture, on a d'autres choix pour le moment que de passer sur rue, autrement dit sur l'emprise publique, pour relier les deux secteurs.

705

Donc, le passage que vous proposez finalement, il faudrait passer de la propriété ville, autrement dit du parc du Mont-Royal, à Saint-Jean-Baptiste, en passant près du secteur technique du cimetière Mont-Royal.

710

Mme MARIE CINQ-MARS :

Je vous remercie.

715

LA PRÉSIDENTE :

Ce qu'on a discuté ce matin, je pense qu'il y avait déjà eu une proposition, corrigez-moi si je n'ai pas raison, justement dans les années 90 de ne pas passer sur le boulevard Mont-Royal, mais de faire ce que vous proposez, de passer par le cimetière.

720

Est-ce que cette proposition-là a été complètement abandonnée ou si, dans les négociations récentes que vous faites avec le cimetière, ça a été remis sur la table?

725

M. MICHEL DEVOY :

Il n'y a pas eu d'entente ferme ou signée à l'époque avec le Cimetière Mont-Royal. C'était plus au niveau des négociations, des discussions sur on peut dire presque des ententes de principe, mais rien de signé.

730

Là, actuellement, on tente, surtout avec le Cimetière Mont-Royal, d'avoir une table de négociation. On pourrait parler de différents aspects, notamment au niveau des corridors écologiques, ce que Daniel parlait tout à l'heure, et éventuellement aussi de pouvoir avoir une emprise pour passer à l'intérieur même du cimetière, de la même façon qu'on passe à l'intérieur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

735

Là, actuellement, on n'en est pas là. On est franchement à voir: est-ce qu'on peut avoir un terrain de négociation, d'entente de négociation.

740

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Chartier?

745

M. DANIEL CHARTIER :

Oui. Sur le plan de 1990, on voyait les deux possibilités évoquées. Sur le plan préliminaire 90, on voyait un chemin évoqué le long du boulevard Mont-Royal et d'autre part une ligne plus discontinue dans la partie cimetière Mont-Royal. Mais dans le plan de 92, le

Plan de mise en valeur qui a été adopté, n'apparaissait que la version le long du boulevard Mont-Royal, donc la partie dans le cimetière.

750 Je n'étais pas là entre 90 et 1992. Enfin, le pourquoi cette partie-là est disparue de la proposition finale, je ne sais pas.

M. MICHEL DEVOY :

755 Mais il faut comprendre, c'est surtout au niveau des discussions et des négociations avec le propriétaire que ça n'a pas pu aboutir. Même s'il y avait des discussions, des possibilités d'entente, ça n'a jamais pu se concrétiser.

760 Et ce qui est arrivé avec le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et l'Université, c'est lors des projets de développement de ces deux institutions, les ententes de développement, on a pu à ce moment-là inclure à l'intérieur de ces ententes-là des servitudes de passage autant au niveau du cimetière que de l'université.

765 Comme le Cimetière Mont-Royal n'a jamais fait de demande de développement, mettons qu'il n'y a pas eu d'entente de développement, ce qui fait qu'on n'était pas en mesure d'aller chercher ce genre de négociation là, on avait vraiment une contrepartie à aller chercher. Donc, là, c'est sur la bonne volonté des deux parties et on essaie d'établir une table, si on veut, de négociation, pour discuter de différents points avec le cimetière présentement.

770

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ces points-là ont été établis ou vous essayez simplement de rouvrir les négociations?

775

M. MICHEL DEVOY :

780 On essaie de s'asseoir et d'établir un calendrier et des bases de discussion finalement. Le cimetière a été approché par le biais du Plan, si on veut, du régime de protection de la biodiversité pour voir est-ce qu'il y a possibilité de créer certains corridors écologiques. C'est sur cette base-là qu'on aborde le cimetière présentement.

LA PRÉSIDENTE :

785 D'accord. Est-ce que ce serait possible, Monsieur Chartier, de déposer les deux figures dont vous venez de parler, s'il vous plaît?

M. DANIEL CHARTIER :

790 Le plan...

LA PRÉSIDENTE :

795 Le plan de 90.

M. DANIEL CHARTIER :

800 Le plan de 1990 était déjà à l'intérieur du Power Point. Le plan de 90, je ne sais pas s'il était dans la version précédente, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Non.

805 **M. DANIEL CHARTIER :**

810 Je pourrais le mettre sans problème. Je l'ai dans les documents annexes. Je ne suis pas aller le chercher, parce que je ne voulais pas étourdir le monde avec les images qui défilent, mais je pourrais même l'afficher si je voulais.

LA PRÉSIDENTE :

815 On aimerait avoir le dépôt de la proposition qui avait été faite à ce moment-là, s'il vous plaît.

M. DANIEL CHARTIER :

820 Par ailleurs, comme monsieur Devoy disait, la négociation avec le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges a conduit à une proposition, à un énoncé de principe, une série de principes au point de vue écologique. Mais avec le Cimetière Mont-Royal, c'est resté en suspens.

LA PRÉSIDENTE :

825 D'accord, merci.

Mme MARIE CINQ-MARS :

Merci, Madame. Donc, comme ce serait vraiment pour nous naturel que ça passe,

830 parce qu'on le voit très bien, là, ce serait de ce bout-là jusqu'au point rouge, nous réitérons
notre volonté en ce sens.

Et ayons le courage de le demander puisque, je vais répondre à la question de tantôt,
oui, ce sont les trois monts de la montagne et nous avons du courage de l'autre côté de la
835 montagne. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

840 Merci, Madame. J'inviterais maintenant monsieur Nicolas Descroix. Bonjour,
Monsieur!

M. NICOLAS DESCROIX :

845 Bonjour! Nicolas Descroix de la Fédération des associations étudiantes du campus
de l'Université de Montréal. Donc, on voulait vous féliciter pour le projet de ceinture du Mont-
Royal.

850 Par contre, depuis toujours, le mont Royal, le versant nord est toujours un peu moins
accessible pour la population du nord de Montréal. Parce qu'il n'y a aucun accès au mont
Royal par le nord, puisqu'il y a l'Institution de l'Université de Montréal et le cimetière Côte-des-
Neiges qui font un peu un mur pour le mont Royal. Mais avec votre projet, il manque
toujours, selon nous, des accès à la piste de ceinture par le nord.

855 Donc, dans le projet de protection du mont Royal qui a été déposé dernièrement,
l'avenue Vincent d'Indy, il y a déjà une proposition, une recommandation d'utiliser l'avenue
Vincent d'Indy pour connecter à un chemin de ceinture futur sur le mont Royal afin de donner
accès au mont Royal pour la population du nord.

860 Et la question est plutôt de savoir est-ce que les discussions avec l'Université de
Montréal, est-ce qu'il y a une continuité dans les discussions avec l'Université de Montréal
afin de développer un chemin qui traverserait de la piste cyclable qui va être construite dans le
futur et le chemin de ceinture qui traverserait le campus de l'Université de Montréal pour faire
la connexion.

865 **LA PRÉSIDENTE :**

870 On en a parlé ce matin, je pense, surtout où il y a l'ancienne pente de ski qui a même
une station de métro et qu'il n'y a pas accès. Alors, qu'est-ce qui est sur la table en ce
moment avec l'Université de Montréal et jusqu'où on peut imposer des accès vers le chemin
de ceinture?

M. MICHEL DEVOY :

875 Enfin, il y a effectivement des discussions actuellement avec l'université. Il faut
comprendre qu'on est sur... on parle du campus de l'université. Il semble y avoir intérêt au
niveau de l'université à favoriser des liens ou même du partenariat entre le réseau sentiers
pédestres de l'université et le raccordement au chemin de ceinture.

880 Il y a eu des premières rencontres. Ça semble positif, mais je ne pourrais pas vous
donner des résultantes aujourd'hui. C'est plus au niveau de l'université, disons, à aller de
l'avant avec ce projet de raccordement là au niveau de leur propre réseau, que le projet qu'on
vous montre ici cet après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

885 Si je comprends bien, c'est que pour la Ville de Montréal, votre responsabilité, c'est
d'établir un chemin de ceinture. Et s'il y avait des accès qui passent sur des propriétés
privées, ce serait aux institutions d'assurer ces accès-là, même si c'est un accès qui passe
de finalement une propriété de la Ville vers une autre propriété de la Ville.

890

M. MICHEL DEVOY :

895 Enfin, on ne fait que traverser une propriété privée par négociation d'une emprise.
Donc, tout le réseau interne de cette propriété-là, c'est sûr que ce qui est recherché, c'est de
désenclaver au maximum, mais ce n'est pas à nous d'imposer quoi que ce soit. On essaie
d'y aller en partenariat, en collaborant, en essayant de trouver les meilleures façons possible.
Mais c'est au propriétaire, notamment l'université là, d'y aller de l'avant avec ces projets-là
de raccordement finalement.

900 **LA PRÉSIDENTE :**

905 Pour les besoins du verbatim, on a à l'écran le chemin de ceinture du mont Royal,
tronçon 4, sections B, C et D, et tronçon 5. Je le précise parce que c'est important quand on
relit le verbatim. Souvent, quand on n'a pas les figures à l'écran, ça semble devenir tout à
coup du chinois.

910 Est-ce qu'il y a, selon vous finalement, parce que je pense que le lobbying doit aussi
se faire ou les mouvements de pression de la part des étudiants vers vos institutions
concernées, mais quelles seraient les possibilités de désenclavement?

910

Pour la Ville, où est-ce que vous considérez qu'il pourrait y avoir des accès
intéressants, à partir du chemin de ceinture, qui passeraient à travers, disons, le terrain de
l'Université de Montréal? Est-ce qu'il y a un chemin? Deux chemins? Qu'est-ce que vous

aimeriez voir proposé?

915

M. MICHEL DEVOY :

C'est un peu gênant. Autrement dit, j'aimerais mieux avoir un représentant de l'université qui réponde à ce genre de question là. Parce qu'au-delà du fait qu'il y a des raccordements possibles, je ne connais pas toute la dynamique et tous les objectifs recherchés par ce propriétaire-là, en l'occurrence l'Université de Montréal.

920

Donc, je me sentirais un peu en dehors de mes fonctions et de mon mandat de répondre à ce genre de question là.

925

LA PRÉSIDENTE :

Je peux comprendre que ce n'est pas diplomate d'imposer des choses, mais là on se trouve, disons on sort d'une station de métro. Il y a quand même des contraintes, on l'a vu ce matin, topographiques. Pour vous, est-ce qu'il y a une possibilité d'accès?

930

Parce que peut-être aussi, ce qu'on discutait ce matin, que l'accessibilité universelle sur le flan nord est très restreinte, donc on ne peut pas aussi s'engager dans des voeux pieux. Est-ce qu'il y a vraiment des possibilités d'accès de ce côté-là?

935

M. MICHEL DEVOY :

Il y a des possibilités d'accès, oui.

940

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Avez-vous une autre question?

M. NICOLAS DESCROIX :

945

Oui. Puisqu'il y a quand même 60 000 personnes qui côtoient le campus de l'Université de Montréal, que ce soit étudiants ou employés, qu'il n'y a aucune connexion entre les pistes cyclables près du campus et la piste de ceinture, ma question est plutôt de savoir est-ce que ça ne serait pas nécessaire de justement inclure la Ville et les arrondissements dans une discussion pour créer ces chemins de connexion là, même si l'université doit faire aussi sa participation et sa part avec un chemin au travers du campus.

950

Lorsqu'on regarde le plan, tout l'arrondissement au nord de l'Université de Montréal, il n'y a aucune piste cyclable qui connecte avec le mont Royal. Est-ce que les discussions vont se tenir?

955

LA PRÉSIDENTE :

960 Je pense que la question de l'accessibilité a été abordée lors de la consultation sur le Plan de mise en valeur. Je pense que les orientations relèvent probablement plus des recommandations de cette commission.

965 Mais j'aimerais quand même qu'on regarde avec vous les pistes cyclables de la Ville de Montréal et quels sont les points qui vont rejoindre le chemin de ceinture, je pense que ce serait une bonne occasion d'aborder cette question-là.

M. MICHEL DEVOY :

970 Je vais laisser la parole à Daniel pour l'expliquer. Mais avant ça, juste pour dire que demain, les gens ne pouvaient pas être ici aujourd'hui, mais on devrait avoir un représentant de l'université et également un représentant du réseau des voies cyclables pour la Ville de Montréal, qui pourront expliquer plus en détail leur implication chacun.

LA PRÉSIDENTE :

975 Alors, on prend bonne note que demain, il faudra répondre à cette question-là, s'il vous plaît.

M. DANIEL CHARTIER :

980 Oui, demain, il y a un représentant de l'Université de Montréal qui pourra répondre à ce genre de question, comment l'université...

985 Nous, on peut expliquer le réseau cyclable global. C'est la planche «Rendre la montagne accessible et accueillante, projet 2008, consolidation du réseau cyclable». On voit sur ce plan-là un réseau cyclable qui est prévu sur Édouard-Montpetit, que vous voyez sur le plan en jaune.

990 Tout le long du boulevard Édouard-Montpetit, il y a une piste cyclable qui est prévue, piste cyclable qui tourne chemin de la Côte Sainte-Catherine à l'intersection Vincent d'Indy. Et à l'autre extrémité, il y a une bretelle vers Decelles qui se rend jusqu'à l'intersection qui connecte avec le chemin de ceinture, l'intersection Decelles et Queen-Mary.

995 Donc, c'est le réseau actuel. C'est tout chaud. La première fois qu'il a été montré, c'est au Plan de mise en valeur il y a un mois et demi, deux mois, la première. À la consultation, ça a été présenté. Là, il y a une petite modification par rapport à la rue Collin versus Édouard-Montpetit. Mais il y a un projet. Là, le lien entre la partie sur les hauteurs et la partie Édouard-Montpetit, c'est l'université.

1000 Pour avoir été dans les négociations en 2002, 2004 avec l'université, la pression
n'était pas intérieure. L'université percevait le chemin de ceinture comme un projet de
fonctionnaires de la Ville de Montréal. À partir de 2003-2004, la donne a complètement
changé quand les étudiants de Poly, la FAÉCUM se sont mis à dire: «Oui, mais on veut des
stationnements vélos, on veut des circuits vélos.»

1005 Le discours qui était véhiculé à l'époque de la construction de Marcelle et Jean Coutu,
c'était: «Ah! les cyclistes, il n'y en a pas sur la montagne.» Donc, il y a vraiment... ou enfin: «Il
y en a peu sur la montagne. C'est les gens qui viennent faire de l'entraînement.» Mais il y a
une conscientisation, il y a vraiment un changement énorme en termes de perception au
1010 niveau de l'université et au niveau de la FAÉCUM. Il n'y avait pas cette pression-là.

Depuis 2003-2004, les étudiants, les professeurs et tout ça, le corps... les gens de
l'Université de Montréal ont affirmé haut et fort qu'ils veulent qu'il y ait un réseau. Votre
mémoire en est une preuve et il y a d'autres preuves aussi. Donc, à quelque part, aux
1015 responsables de prendre acte des changements de perception.

Mais ce que je veux dire, c'est quand on a négocié les ententes notariées dont on
parle là, c'est des ententes notariées... dans le cas du cimetière, c'est entre 1997 et 2003,
2004 surtout qu'il y a eu un gros *blitz* et là, on finalise.

1020 Mais c'est des oeuvres très longues, que tous les arpenteurs réussissent à faire le
tour de toutes les emprises. On a passé trois fois les lettres de l'alphabet pour définir tous les
points arpentés, mais il faut voir la complexité des plans d'arpentage, la complexité des actes
notariés impliqués par des territoires si vastes.

1025 Même si ça fait bien des années, peut-être il n'y avait pas la même urgence de la part
des citoyens. Maintenant avec la pression, ça fait avancer les dossiers plus vite, mais ça
prend un certain temps à faire un plan d'arpentage sur des kilomètres de long.

1030 **M. NICOLAS DESCROIX :**

Merci.

1035 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va? Merci. J'inviterais maintenant monsieur Jean Décarie. Bonjour, Monsieur
Décarie.

M. JEAN DÉCARIE :

1040

Bonjour. J'aurais quelques commentaires, mais je vais les formuler sous forme de questions.

LA PRÉSIDENTE :

1045

D'accord.

M. JEAN DÉCARIE :

1050

Madame la mairesse a soulevé la question relative au boulevard Mont-Royal et au cimetière Mont-Royal. Ça va être ma première question, enfin une série de questions là-dessus, et puis l'autre ce sera sur le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

1055

Du côté du Mont-Royal, on avait déjà à l'époque établi donc le premier cheminement et on avait commencé à négocier avec le cimetière à cette époque-là, qui venait de changer de direction à l'époque. Il avait une direction beaucoup plus ouverte et les négociations allaient assez bien. On avait étudié deux possibilités : une où on passait directement, on montait derrière le funérarium et on traversait la zone technique du cimetière pour rejoindre la deuxième boucle du chemin Saint-Jean-Baptiste. C'était la plus difficile, évidemment.

1060

Mais il y avait une alternative, je ne sais pas si vous avez retrouvé ça dans les archives de la Ville de Montréal, où on amenait le chemin, on redescendait sur le boulevard Mont-Royal par l'ancien chemin d'accès au funérarium. Et là, on pouvait aménager une piste qui était isolée de Mont-Royal de façon à arriver jusqu'au chemin de la forêt, qui est beaucoup moins évidemment fréquenté. Et de là, on allait jusqu'à l'entrée de la zone technique et on suivait la zone technique à la limite des propriétés dont le dos donne sur Mont-Royal. Donc, on ne dérangeait personne à ce moment-là et on rejoignait toujours la deuxième boucle du...

1065

1070

Est-ce que vous avez retrouvé ces documents-là? Est-ce que vous... non?

M. MICHEL DEVOY :

1075

Malheureusement non. Suite aux nombreuses restructurations, il y a certains documents qu'on n'a pas pu mettre la main dessus.

M. JEAN DÉCARIE :

1080

L'autre question là-dessus, enfin c'est toujours la même question parce que c'est le même sujet, mettons, est-ce que les négociations...

M. DANIEL CHARTIER :

1085 Ce n'est pas dit que c'est perdu. C'est juste, à un moment donné, de retrouver un document... on est à la recherche. On cherche activement les documents signés Wendy Graham, Michel Marceau et compagnie et d'autres. Il y a toute une série de documents concernant le sommet nord, mais il faut les retrouver.

M. JEAN DÉCARIE :

1090 L'autre question, la sous-question dans ce thème-là, c'est est-ce que les négociations que vous avez faites avec le cimetièrre, est-ce qu'elles ont été faites aussi avec la Ville d'Outremont en même temps? Est-ce que vous avez triangulé les négociations? Est-ce qu'il y a eu des échanges de bons procédés de proposés? Parce que c'est sûr que des
1095 négociations comme celles-là, il faut toujours avoir des échanges de bons procédés. Donc, on donne ci, mais on prend ça, etc. Jusqu'où sont allées ces négociations-là?

M. MICHEL DEVOY :

1100 Elles ne se sont pas rendues très loin. On a abordé le cimetièrre dans le cadre, comme je disais tantôt, du Plan de régime de protection de la biodiversité. On a leur a exposé ce projet-là, d'une part, dans un premier temps. Tout ce qu'on a pu avoir comme engagement présentement du cimetièrre, c'est, si on veut, de continuer à s'asseoir et de négocier, pas plus que ça.

1105 Je pense qu'il faut voir aussi qu'il y a une certaine réceptivité à un certain niveau au Cimetièrre Mont-Royal, mais c'est les décideurs finalement qui prennent les décisions.

M. JEAN DÉCARIE :

1110 Mais est-ce que la Ville d'Outremont a été mêlée à ces discussions-là?

LA PRÉSIDENTE :

1115 Est-ce que vous pourriez adresser vos questions à la présidente?

M. JEAN DÉCARIE :

1120 Oui, excusez. Est-ce que la Ville d'Outremont a été associée à ces négociations?

LA PRÉSIDENTE :

Parce qu'à ce moment-là, c'était la Ville d'Outremont. Ce n'était pas un

arrondissement de la Ville de Montréal.

1125

M. JEAN DÉCARIE :

À l'époque, oui.

1130

LA PRÉSIDENTE :

À l'époque. Moi, ce que j'aimerais savoir – il y a sûrement vous, Monsieur, ou la Ville qui ont la mémoire vive des choses – pourquoi la proposition qui avait été mise sur la table à ce moment-là n'a pas été acceptée ou a été abandonnée, ou qu'est-ce qui est arrivé exactement?

1135

M. MICHEL DEVOY :

Je ne pourrais pas vous dire. Ça remonte à il y a quelque chose comme dix-huit ans, dix-sept ans. Je ne pourrais pas répondre à ça.

1140

Par ailleurs, les approches ou les discussions qu'il y a eues avec le Cimetière Mont-Royal récemment, bien, l'arrondissement d'Outremont est impliqué dans le processus. Mais ce qui est de la discussion à l'époque, je ne pourrais pas répondre pourquoi ça ne s'est jamais traduit par un engagement ferme, autrement dit un acte signé, d'une part. Et je ne peux pas non plus expliquer le fait que, entre la proposition de 90 et l'adoption du plan de 92, le tracé dans le cimetière est disparu.

1145

M. JEAN DÉCARIE :

Il est disparu, oui.

1150

M. MICHEL DEVOY :

Ça, je n'ai pas la mémoire vive pour ça. Je ne peux pas vous répondre là-dessus.

1155

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

1160

M. JEAN DÉCARIE :

Sur toujours ça, une dernière intervention sur ce secteur-là, il ne faut pas oublier une chose. C'est que dans les années 90, au début des années 90, on négociait le chemin de ceinture, et il y a eu une réaction très forte des résidents du boulevard Mont-Royal qui

1165

1170 ont bloqué complètement même le passage du chemin de ceinture dans le sentier boisé, qui est quand même à cinquante, cent mètres plus loin. Ça a été extrêmement contesté à l'époque. Et cette contestation-là s'est organisée de telle façon que quand la Ville d'Outremont a refait le boulevard Mont-Royal, ils ont mis la bande verte du côté des résidents plutôt que de la mettre du côté du mont Royal, ce qui est une erreur énorme.

Je vous mets en garde contre ça, parce que vous risquez d'avoir encore une fois des réactions assez difficiles.

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Chartier.

1180 **M. DANIEL CHARTIER :**

Oui. La réponse à la première question, par rapport à la consultation de 90, il y avait eu effectivement une réaction assez forte face au chemin de ceinture et le rapport du Bureau de consultation de Montréal était éloquent à ce propos-là. C'est intéressant aussi de lire l'analyse de Pierre Goyer sur le processus de consultation de 90 concernant les tenants et aboutissants des différentes perceptions.

1185 Là, on repart le processus sur un autre pied, en essayant de mieux expliquer la corrélation entre le projet de chemin de ceinture et tout le volet écologique et le volet patrimoine, culturel et au niveau des paysages. Je pense que la dynamique est fort différente cette fois-ci.

1190 On l'a vu au Plan de mise en valeur, les audiences, c'est l'Office qui pourra répondre, mais la réaction, par exemple, des étudiants de l'Université de Montréal et autres, c'était plus de dire «Il n'y en a pas assez» que «Il y en a trop», alors qu'en 90, il y avait une partie de la réaction, c'était: «Votre projet n'a pas de bon sens.»

1195 Donc, il y a un changement d'attitude. Le fruit est plus mûr.

M. JEAN DÉCARIE :

1200 Mais ce n'est pas les étudiants de l'Université de Montréal qui habitent sur le boulevard Mont-Royal.

LA PRÉSIDENTE :

1205 Je vais en profiter pour faire un petit aparté. En fait, j'ai trouvé le rapport de la consultation du BCM et, semble-t-il ce qui blessait, c'était qu'on faisait une proposition pour aussi des calèches. Donc, ça voulait dire un chemin très large et les gens étaient... dans

l'analyse, on dit que c'était vraiment un envahissement à cause du gabarit qu'on avait besoin pour ce chemin-là.

1210

Vous pouvez me corriger, monsieur Devoy?

M. MICHEL DEVOY :

1215

C'est exact. La proposition faisait état également d'un funiculaire au début. Donc, l'impact, ça a comme polarisé les opinions sur des sujets comme ça. Et l'impact des gens face au boisé d'Outremont, c'était surtout justement que c'était pour avoir un impact trop considérable sur le milieu naturel du boisé dans Outremont. Alors, une partie, en tout cas officiellement, une partie des oppositions, c'était à ce niveau-là.

1220

C'est pour ça que dans ce qu'on essaie de démontrer présentement, parce qu'on reprend essentiellement le même tracé, sauf pour des petits bouts, c'est de faire la démonstration qu'au niveau des patrimoines, on est respectueux autant du patrimoine archéologique qu'écologique, que des paysages. Donc, on veut plutôt les mettre en valeur plutôt que de les nier d'aucune façon.

1225

Je pense que c'est peut-être la démonstration de plus. Ça ne veut pas dire que ce n'était pas tenu compte en 90, mais dans la démonstration, ce n'était peut-être pas aussi clair que ça l'est maintenant.

1230

LA PRÉSIDENTE :

Pour le chemin que vous proposez, c'est une largeur de 4.5 mètres. C'est ça?

1235

M. MICHEL DEVOY :

Entre 4 et 4,5 mètres. Ça veut dire que quand on se promenait dans le boisé d'Outremont ce matin, dans le parc, le sentier naturel qui est là, on est pas loin déjà du quatre mètres. C'est à peu près quatre mètres, cette largeur-là.

1240

LA PRÉSIDENTE :

Et la largeur du chemin Olmsted, c'est combien?

1245

M. MICHEL DEVOY :

On est plus large. Le chemin Olmsted vraiment, c'est entre six et sept mètres, dépendamment des secteurs. Et dans bien des cas, le chemin Olmsted aussi est bordé de caniveaux en pavé.

1250

Ce n'est pas ce qu'on a l'intention de reproduire. On est plus dans la même signature qu'on a sur le chemin de l'Escarpement, où finalement on a un sentier en poussière de pierre qui draine sur les côtés avec une canalisation en naturel sur le roc lorsqu'on peut ou, sinon, tout simplement par la forme du terrain pour canaliser les eaux en périphérie du sentier.

1255

LA PRÉSIDENTE :

Et votre proposition du chemin de ceinture est conçue pour les piétons et les cyclistes, dépendamment des endroits où c'est polyvalent ou bidirectionnel pour les cyclistes, etc., mais est-ce qu'il y aura d'autres pratiques permises que vous envisagez?

1260

M. MICHEL DEVOY :

En fait présentement, c'est de l'accessibilité universelle, donc autant pour les personnes à mobilité réduite, ce qu'on peut retrouver sur le chemin Olmsted. C'est sûr que ce chemin-là n'est pas permis pour ce qui est véhicule motorisé, autre que les véhicules de services. Ça n'a pas l'emprise nécessaire. Parce qu'actuellement, même s'il n'y en a pas beaucoup, à peu près plus, il y a des calèches qui peuvent encore accéder au chemin Olmsted. Ça n'a pas l'emprise nécessaire pour ce genre d'activité là. Donc, on parle plus d'un chemin pour piétons et cyclistes.

1265

1270

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, Madame, il faut venir au micro pour poser des questions.

1275

Alors, quand vous parlez de véhicule motorisé, quand on parle de chaise roulante avec moteur, ça, c'est possible à cause de l'accessibilité universelle.

1280

M. MICHEL DEVOY :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1285

Pour les activités d'été, ça, on comprend. Pour les activités d'hiver, je reprends la question de madame, qu'est-ce qui est permis, en fait?

M. MICHEL DEVOY :

1290

En fait, ce qui est souhaité pour l'hiver, c'est que le sentier puisse supporter

éventuellement le ski de fond, raquette, donc des activités de ce type-là, surtout pas du ski-doo et ces activités-là. On parle d'activités, autrement dit du transport actif.

1295 Pour le moment, on n'est pas en mesure de donner une date ou une échéance pour implanter ce genre d'activités là. Parce qu'au-delà du tracé, bien, ça pend une gestion adéquate au niveau de l'entretien, de la sécurité pour une activité comme le ski de fond, ce qui fait que c'est dans un horizon plus lointain. C'est dans les projets.

1300 Mais si on calcule que la mise en place du chemin de ceinture c'est dans un horizon entre 2008 et 2010, pour le moment, je ne pourrais pas vous dire qu'en 2010, il va y avoir du ski de fond là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1305 Allez-vous tenir les chemins ouverts l'hiver? C'est-à-dire, est-ce que les piétons vont pouvoir faire de la marche?

M. MICHEL DEVOY :

1310 C'est encore des choses qui sont en discussion, en fonction des programmes d'entretien qui vont être faits pour le chemin de ceinture. Il faut voir aussi la faisabilité de tenir un chemin de ce type-là ouvert pour la marche piétonnière quand on est en milieu boisé. C'est possible. Il faut juste voir comment ça peut se gérer tout ça maintenant.

1315 **LA PRÉSIDENTE :**

1320 Le Service de police de la Ville de Montréal fait aussi de la surveillance à cheval. Est-ce que le chemin de ceinture va prévoir dans certains tronçons, je pense que ce n'est pas nécessaire par tout le chemin, mais est-ce que vous avez prévu des parties qui pourraient être ouvertes à de l'équitation? Et pour la sécurité, est-ce que le chemin pourra être fait entièrement par la police à cheval?

M. MICHEL DEVOY :

1325 Le Service de police de Montréal, pour ce qui est de la police à cheval, il faut comprendre que les effectifs, je pense, sont passés de trente à dix chevaux au cours des dernières années. Malgré ce qu'on pense, la réalité, c'est que la police à cheval ne fait pas la sécurité d'une façon continue dans le parc du Mont-Royal, actuellement.

1330 La police est sollicitée pour une série d'activités, soit pour du contrôle ou participer à des événements, ce qui fait qu'ils patrouillent actuellement le parc du Mont-Royal lorsqu'ils ne sont pas requis ailleurs.

1335 Ça a été mentionné d'ailleurs lors des audiences publiques sur le Plan de mise en
valeur par les gens de la police. Ce qui fait, par contre, qu'on sensibilise présentement le
Service de police à maintenir la sécurité dans ce chemin de ceinture là, qui devient un
chemin au même titre, où les gens peuvent y aller, qui est public. Il nous reste certains
éléments légaux à régler là-dessus, parce qu'on est en emprise sur des propriétés qui sont
des propriétés privées.

1340 Par ailleurs, également, on est à mettre sur pied des patrouilles en collaboration avec
les Amis de la montagne pour assurer une présence à l'extérieur du parc du Mont-Royal
également, ce qui comprend également le chemin de ceinture, pour de la présence dans un
premier temps, de la sensibilisation et de l'information.

1345 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est un volet intéressant pour nous, la sécurité. On y reviendra plus longuement sur
d'autres aspects. Je vais laisser la chance à monsieur Décarie de poser sa deuxième
question.

1350 **M. JEAN DÉCARIE :**

Merci. Alors, elle porte surtout cette fois-là sur l'autre cimetière, dans lequel il y a
deux propositions évidemment, le chemin de traverse et le chemin de ceinture.

1360 Rapidement, sur le chemin de ceinture, je pense que... non, ça, c'est un
commentaire. Est-ce que vous avez étudié la possibilité de laisser les deux sur le site de
l'Université de Montréal, même si ce n'est pas très large à certains endroits. Parce que ce
n'est plus un chemin de ceinture, ça devient une piste cyclable avec un relief absolument
invraisemblable. Donc, ce n'est pas une piste cyclable utilitaire. Ce n'est même pas une
piste cyclable agréable, sauf pour les maniaques de la montée.

1365 Est-ce qu'on pourrait donc de ce côté-là essayer de ramener tout le monde du même
côté pour qu'on garde quand même l'idée d'un chemin unique de ce côté-là.

LA PRÉSIDENTE :

1370 Alors, ce que vous proposez, ce qu'on voit à l'écran, là, c'est le chemin de piste
cyclable en orangé. Vous voudriez qu'il soit combiné d'une certaine façon avec le chemin en
bleu, c'est ça, le chemin piétonnier en bleu? Pas le chemin de traverse nord-sud, mais les
deux chemins qui font est-ouest.

M. JEAN DÉCARIE :

1375

Non. Parce que pour moi, le chemin en bleu, ce n'est pas un chemin de ceinture. C'est une promenade à travers n'importe quelle allée du cimetière, d'une certaine façon. Même si on met une signalisation, les gens... c'est une découverte du cimetière. Ce n'est pas un chemin qui relie des choses.

1380

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce que vous proposez, c'est que le chemin piétonnier se joigne avec le chemin de la piste cyclable.

1385

M. JEAN DÉCARIE :

C'est ça, exactement.

1390

LA PRÉSIDENTE :

Donc, qu'on poursuive un chemin polyvalent.

1395

M. JEAN DÉCARIE :

C'est ça, oui, polyvalent de ce côté-là. Est-ce que ça a été étudié?

M. MICHEL DEVOY :

1400

Si on parle sur la propriété de l'université, actuellement ce qu'on essaie de faire, c'est d'avoir un chemin polyvalent. On a une problématique qui est devant le pavillon Jean Coudu actuellement. On parle de 4 mètres. Notre emprise actuellement est plutôt aux alentours de 3,4 mètres.

1405

Donc, on essaie de voir une façon d'avoir suffisamment d'espace, d'autant plus que c'est coincé entre la clôture du cimetière et le chemin de service de Polytechnique, donc d'avoir une alternative ou plutôt une solution sécuritaire pour les usagers, surtout si on fait cohabiter piétons et cyclistes.

1410

M. JEAN DÉCARIE :

Est-ce qu'on ne pourrait pas à cet endroit-là, sur un court segment, mettre les bicyclettes dans le chemin de Polytechnique pendant quelques centaines de mètres?

1415 **M. MICHEL DEVOY :**

On revient à des questions de sécurité et de responsabilité. C'est-à-dire que c'est des discussions qui sont regardées avec l'Université de Montréal, soit ça, soit faire traverser les piétons sur le trottoir de l'autre côté. Là, à ce moment-là, ça peut paraître banal, mais c'est toute la responsabilité. Autrement dit, qui est responsable de quoi si une personne se blesse ou s'il y a un accident, etc.

Ce qui fait que ce qui semble des fois bien simple, du gros bon sens à régler, quand on en vient à des parties légales comme ça, c'est un petit peu plus complexe. Mais on essaie de trouver des alternatives parce que, dans le fond, sur toute la longueur, on a peut-être cent mètres qui est problématique présentement.

1425 **M. DANIEL CHARTIER :**

L'autre point, c'est la question de l'impact visuel ou enfin l'ambiance qu'on va réussir à créer, c'est-à-dire que particulièrement face à Marcelle et Jean Coutu, finalement on va se retrouver avec une emprise, tout va être complètement minéral. On n'est vraiment plus dans le cadre bucolique, dire: «Ah! la montagne. On fait une petite randonnée de plaisir sur la montagne», c'est un chemin de gravier qui borde un chemin asphalté qui borde un trottoir en béton. C'est ça la triste réalité à laquelle on est confrontés.

Il reste à savoir, bon, bien, est-ce que c'est préférable d'avoir pleine largeur de gravier ou avoir un petit peu une bande de gazon avec quelques arbres de plantés entre? Souvent, les choix sont si triviaux que ça là. On ne parle pas d'espace où on a... comme tout à l'heure, quand je parlais de requalifier les stationnements au sommet d'Outremont, là on a de la place. Mais dans le cadre de Marcelle et Jean Coutu face au mausolée Esther-Blondin, on est vraiment dans un... on est pris.

1445 **M. JEAN DÉCARIE :**

On va dire aux gens de se fermer les yeux pendant cent mètres.

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi. Est-ce que, aussi le chemin piétonnier, comme vous l'avez présenté tout à l'heure, cette partie fait faire la visite dans le cimetière de monuments extraordinaires aussi, est-ce que c'est ça qui aurait basé finalement le choix de traverser dans le cimetière pour mettre en valeur ce patrimoine?

1455 **M. MICHEL DEVOY :**

Bien, en fait, disons que sur une bonne distance dans le secteur de l'université, pour un cycliste, ça peut être une randonnée agréable. On passe assez vite. Pour le piéton, ce n'est pas ce qu'il y a nécessairement de plus intéressant.

1460

Donc, ce qu'on voulait faire sans laisser tomber la notion de chemin de ceinture, je vais expliquer pourquoi tantôt, dans le secteur de l'université, c'était d'offrir une alternative peut-être plus intéressante, dans le sens que ça nous permettait de découvrir un autre patrimoine, le patrimoine commémoratif et sacré.

1465

Par ailleurs, ça a des limites. C'est-à-dire que passer à l'intérieur du cimetière, ça veut dire qu'on passe à l'intérieur du cimetière lors des heures d'ouverture du cimetière. Ce qui fait que, normalement, les cimetières ouvrent je ne me souviens pas à quelle heure le matin, je pense c'est quelque chose comme 7 h ou 8 h, et ferment à peu près aux heures du crépuscule. Donc, c'est plus tôt en hiver, plus tard en été. Mais on n'est pas sur les heures d'ouverture de ce qu'on peut retrouver normalement dans les parcs.

1470

LA PRÉSIDENTE :

1475

Et qui sont?

M. MICHEL DEVOY :

De 6 h à minuit, si je ne me trompe pas.

1480

LA PRÉSIDENTE :

Et pour l'Université de Montréal sur son campus, ce serait de quelle heure à quelle heure?

1485

M. MICHEL DEVOY :

Le campus est ouvert 24 heures par jour. Donc, ce n'est pas...

1490

LA PRÉSIDENTE :

En termes de responsabilité, j'imagine pour l'Université de Montréal, il y a des assurances. Est-ce qu'il y a des plages d'heures spécifiées?

1495

M. MICHEL DEVOY :

Non. On est responsables pour ce qui se passe sur le chemin de ceinture. La Ville

1500 est responsable de ce qui se passe sur le chemin de ceinture. Mais à la différence des cimetières, qui ouvrent sur des heures et qui ferment leurs portes, le campus universitaire, lui, il est ouvert toute la journée. Il n'y a pas de limite. Donc, ce n'est pas un problème.

1505 On a un problème, autrement dit on ne peut pas demander aux cimetières de laisser les gens pénétrer à l'intérieur de leur institution, parce qu'il n'y a pas de contrôle une fois qu'ils sont à l'intérieur, en raison du chemin piétonnier.

1510 C'est la même chose qui va se passer avec le cimetière Mont-Royal également si on réussit à négocier un passage, c'est-à-dire que le cimetière ferme, il y a des heures d'ouverture et de fermeture. Donc, ce qui fait qu'il faut toujours trouver aussi une alternative où on peut boucler la boucle pour quelqu'un qui décide de l'emprunter à 8 h le soir ou à 6 h ou 7 h du matin pour faire son jogging.

LA PRÉSIDENTE :

1515 Est-ce qu'on pourrait revoir l'acétate où il y a la problématique en face de l'immeuble Jean Coutu, c'est ça? Voilà, c'est ça. Et la propriété de l'autre côté de la clôture Frost...

M. MICHEL DEVOY :

1520 C'est le cimetière.

LA PRÉSIDENTE :

C'est le cimetière.

1525 **M. DANIEL CHARTIER :**

1530 Et plus encore, c'est que la clôture n'est pas vraiment sur la ligne de propriété. La vraie ligne de propriété est à peu près où on voit un arbre sur le terrain de l'université. C'est-à-dire que la vraie ligne de propriété est à un mètre, un mètre et demi à l'intérieur.

1535 Là, le cimetière relocalise sa clôture. Il est en processus de remettre sa clôture. On s'est bien entendus avec eux qu'il n'était pas question qu'ils la mettent sur leur ligne de propriété; auquel cas, il n'y aura plus de chemin de ceinture. Et s'ils relocalisaient, qu'ils construisaient une clôture de qualité, mais sur la ligne, à la position actuelle.

C'est peut-être juste au niveau des élévations qu'il peut peut-être y avoir un travail parce que, entre autres, il y a les voies d'accès vers l'arrière du mausolée Esther-Blondin et vers les chambres électriques. Enfin, des petits ajustements sur les niveaux.

1540 Mais sinon, essentiellement, il y a un projet, demain on verra, ils reconstruisent une clôture de type comme celle qui est le long de Côte-des-Neiges à la frontière de l'université, mais à la localisation existante et non à la limite de propriété, ce qui est dans ce cas-là très différent. Ça a été un...

1545 **LA PRÉSIDENTE :**

On doit visiter demain ce secteur-là. On pourra examiner plus longuement qu'est-ce qui peut être fait.

1550 Ça va, Monsieur Décarie?

M. JEAN DÉCARIE :

1555 Non. Je n'ai pas fini. Il y avait le chemin de traverse dans le cimetière également dont je voulais parler.

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes rendu à deux questions.

1560

M. JEAN DÉCARIE :

La question portait sur le cimetière au complet, donc les éléments d'intervention dans le cimetière.

1565

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est question numéro 1?

1570 **M. JEAN DÉCARIE :**

Non, non. Ça, c'est le cimetière Mont-Royal.

LA PRÉSIDENTE :

1575

Non, d'accord. Alors, je vous laisse aller, oui. Il faut donner la chance aux autres personnes aussi.

M. JEAN DÉCARIE :

1580

Ça, c'est le cimetière Côte-des-Neiges. Le chemin de traverse aussi, je pose des

questions, parce qu'on avait aussi un autre tracé qui avait été fait à l'époque et qui était complètement différent de celui-là, et je me demande si vous l'avez considéré. Est-ce que vous avez retrouvé là aussi des documents?

1585

C'était un chemin qui... d'abord, le chemin de ceinture, le concept même du chemin de ceinture, lui, il a une valeur symbolique. C'est la réunion du nord et du sud des deux campus universitaires à travers la montagne. C'est très important.

1590

Deux, c'était effectivement d'ouvrir le nord du mont Royal, il n'y a aucun accès à la montagne. Et c'est pour ça qu'on avait proposé un mini-funiculaire, qui a été descendu en flamme par tout le monde, ce qui est complètement ridicule, comme si on était en campagne.

1595

Mais indépendamment de ça, il va falloir étudier une façon de monter la pente, c'est bien évident, quelqu'un en a parlé tantôt, par Vincent d'Indy, par le tour du CEPSUM. etc. Il y a plusieurs possibilités, mais c'est assez compliqué.

1600

La proposition à l'époque, et c'est pour ça que je demande s'ils sont au courant de ça, elle avait été quand même inscrite et on l'avait marchée, consistait à traverser le long de la clôture des deux cimetières, en passant la moitié dans le cimetière protestant et l'autre moitié dans le cimetière catholique, de façon d'abord à les impliquer tous les deux dans la solution et à partager l'impact évidemment, mais aussi parce que le long du cimetière, il y a une chose qui est très particulière, c'est que tous les cimetières collectifs sont là, les cimetières militaires, les cimetières de pompiers et les cimetières d'institutions, où les membres catholiques étaient d'un côté et les membres protestants étaient de l'autre.

1605

Alors, ça, c'est très important, parce qu'il y a un caractère public. C'est des sépultures publiques qui sont d'intérêt public et non pas des sépultures privées au contraire qu'on ne veut pas déranger. Et donc, ce corridor-là est d'un intérêt patrimonial et d'un intérêt de découverte également de la société, et ça nous apparaissait tout à fait intéressant. Mais ça prend des négociations entre les deux cimetières pour faire ça.

1610

Est-ce qu'on a songé à ça, à entreprendre ce genre de discussion là?

1615

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on peut revenir à cette première proposition?

1620

M. DANIEL CHARTIER :

La première proposition, le plan de 90 est à peu près le même tracé que l'actuel, quand on regarde le plan de 90...

M. JEAN DÉCARIE :

1625

Oui, oui, mais c'est venu après.

M. DANIEL CHARTIER :

1630

C'était à peu près l'actuel, uniquement sur le terrain du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Comme je disais ce matin, c'est un processus en évolution. Le chemin de traverse, ça n'a pas été l'objet d'une discussion large. De toute façon, ce matin, la visite l'a montré, je me suis perdu dans mon chemin de traverse.

1635

Par ailleurs, le trajet dont vous parlez demande le travail avec les deux cimetières, donc une coordination très fine de l'un et de l'autre.

LA PRÉSIDENTE :

1640

Et ce serait plus simple de travailler avec un.

M. DANIEL CHARTIER :

1645

Au cours de la dernière décennie, si on regarde l'évolution, là où il y avait jadis une porte, elle a été fermée peut-être probablement par consentement mutuel. Vous pourrez poser la question demain à monsieur Tremblay. La porte a disparu entre les deux cimetières, une des deux. La grande porte entre les deux cimetières a disparu et on a laissé que la petite porte vis-à-vis les anciens combattants. Là, on rentre dans les questions de bon voisinage entre les cimetières.

1650

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu'on devrait poser la question à monsieur Tremblay demain. Je pense que ce serait plus simple.

1655

M. JEAN DÉCARIE :

Simplement que souvent les négociations, quand elles sont multilatérales, c'est mieux que quand c'est bilatéral.

1660

La toute dernière chose par rapport aux cimetières, ne pas oublier que dans le contexte de modification de l'échangeur Remembrance, j'ai toujours dit qu'il fallait conserver le bouton. O.K., on enlève l'échangeur, on fait un croisement en T ordinaire, mais garder le bouton. Parce qu'on avait fait un projet de passerelle pour aller rejoindre le boisé de Westmount de l'autre côté. Ce n'est pas simple de négocier avec Westmount, mais il faut,

1665

je pense, maintenir cette pression-là.

1670 Parce que le chemin de ceinture, c'est le chemin qui réunit les trois sommets. Pour l'instant, il y en a rien que deux. Le troisième sommet, il doit être éventuellement réuni quand les choses évolueront politiquement. Donc, il faut au moins garder ce petit bouton-là, qui nous permettrait de sauter par-dessus la Côte-des-Neiges.

1675 Je ne sais pas s'ils ont étudié ça. Moi, je l'avais conseillé aux gens de la Ville de Montréal qui travaillent sur la question ingénierie et j'en ai parlé plusieurs fois. J'en ai parlé quelques fois également avec mes anciens collègues. Mais je pense que ce serait intéressant de regarder cette hypothèse-là et, de là, une possibilité de monter en parallèle jusqu'à l'Oratoire, jusqu'au chemin qui croise l'Oratoire, qui est absolument magnifique. Voilà.

1680 **LA PRÉSIDENTE :**

1685 Si ma mémoire est bonne, je n'étais pas là en 90, moi, c'est seulement par mes lectures, mais dans la consultation du BCM à l'époque, ce qui était proposé, c'est que c'était un concept de trois sommets pour un Plan de protection et de mise en valeur. Mais le chemin de ceinture devait rejoindre seulement le mont Royal et le mont Outremont.

M. JEAN DÉCARIE :

1690 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il y a eu des propositions de rejoindre aussi le mont Westmount.

1695 **M. JEAN DÉCARIE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1700 Ce n'était pas dans le plan mais...

M. JEAN DÉCARIE :

1705 Ah! ce n'est pas le plan, parce que Westmount ne veut rien savoir.

LA PRÉSIDENTE :

1710 Alors, c'est ça, d'accord. C'est là que je voulais avoir la précision. C'est que finalement, dans les propositions des villes, il n'y avait pas de rejoindre les trois sommets.

M. JEAN DÉCARIE :

1715 Non.

LA PRÉSIDENTE :

1720 Les gens désirent avoir une proposition sur la table où on rejoint les trois sommets. D'accord.

M. JEAN DÉCARIE :

1725 Même si Westmount faisait partie de la Table de concertation de 89.

LA PRÉSIDENTE :

1730 Très bien. Merci.

M. JEAN DÉCARIE :

1735 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1735 Oui, monsieur Devoy.

M. MICHEL DEVOY :

1740 Peut-être un élément d'information là-dessus, c'est sûr que premièrement, je ne peux pas dire que le bouton va être gardé ou pas, dans le sens que les discussions ont commencé, la planification de ça est commencée pour, si on veut, se débarrasser de l'échangeur Remembrance. C'est un long processus qui va sûrement aboutir à l'Office de consultation un jour.

1745 Par ailleurs, dans les valeurs importantes à respecter là-dedans, il y a le fait que dans le consensus qu'on a autour de la Table de concertation du Mont-Royal, c'est d'avoir un corridor vert qui permet le lien entre le parc du Mont-Royal et Summit Park. Qui dit lien vert, disons que les couleuvres ne traversent pas les boulevards, donc il faut avoir quelque

1750 chose qui est quand même assez costaud en termes de traverse, ce qui fait que le fait d'avoir une meilleure accessibilité peut s'inscrire dans ce projet de conservation de biodiversité là.

LA PRÉSIDENTE :

1755 C'est-à-dire, un chemin piétonnier pourrait s'inscrire.

M. MICHEL DEVOY :

Éventuellement, oui, c'est ça.

1760 **LA PRÉSIDENTE :**

Une piste cyclable?

M. MICHEL DEVOY :

1765 Je ne peux pas parler de... autrement dit, on est encore sur les principes.

LA PRÉSIDENTE :

1770 Mais il y a une ouverture pour un chemin piétonnier.

M. MICHEL DEVOY :

1775 En fait, sur la base du consensus qu'il y a eu sur le régime de biodiversité, on peut dire qu'il y a la possibilité d'avoir ce lien-là.

LA PRÉSIDENTE :

1780 D'accord, merci.

M. DANIEL CHARTIER :

1785 Pour apporter un complément d'information, au niveau du Pacte patrimonial, les terrains de la Défense nationale qu'on voit sur le plan, le Royal Canadien Hussard situé là, à l'intersection de l'échangeur, ont signé le Pacte patrimonial en ce sens que :

Négocier avec la Ville en vue de conclure une entente pour aménager un corridor écologique sur la bande de terrain du côté nord-ouest du manège et le long du chemin Remembrance.

1790

Donc, en essayant de relier le parc du Mont-Royal par l'arrière de l'aire de jeux pour enfants et la bande située entre Hill Park Circle et Remembrance. Il y a le stationnement qui fait face à l'entrée du parc du Mont-Royal. Actuellement, c'est un vaste stationnement, mais avec une clôture.

1795

Là, on est en négociation avec la Défense nationale qui est une grosse machine mais, à quelque part, il y a un processus de négociation pour essayer de créer un corridor écologique à travers ici, tant au point de vue de la gestion des eaux que de la gestion de la végétation.

1800

Par ailleurs, tout à l'heure, je parlais du traitement de cette voie-là qui va être abandonnée. Le raccordement va se faire comme ça. À moyen terme, le chemin va venir se rabattre sur la voie existante du côté nord. Donc, toute cette voie ici serait libérée dès l'an prochain. Dès l'an prochain, cette partie-là de Remembrance va être libérée.

1805

Là, de savoir si on... moi, la question que je posais, c'est on prévoyait pour l'instant garder la typologie actuelle en attendant de savoir comment serait réaménagé l'échangeur ou si on réaménage... en tout cas c'est une question que je me pose là, ou si on essaie de faire tout de suite un aménagement de qualité. Mais de toute façon, tout ce secteur-là risque d'être réaménagé complètement.

1810

Donc, il nous semblait plus sage économiquement de dire: «Bien, on fait simplement une intervention légère à court terme, mais quitte à intervenir de façon plus substantielle pour créer à la fois un lien piétonnier, créer un lien de paysage.» L'étude qui avait été faite par Vlan paysage, qui apparaît dans les références, parlait de la création d'une neuvième unité de paysage aux unités créées par Olmsted. Ce cas-là, comme dans le cas du boisé qui longe Outremont et quelques autres, on parle d'ajout aux limites du parc du Mont-Royal. Le parc du Mont-Royal est quelque chose comme 20 % plus grand que ce que Olmsted avait designé.

1815

1820

Donc, ici, on a vraiment toute une nouvelle unité qui, à la fois, on veut faire un lien physique pour les piétons, les cyclistes, on veut faire un lien écologique pour la faune, mais aussi un lien de paysage, comment relier le parc du Mont-Royal avec le parc Summit au point de vue visuel que, finalement, si on fait une forêt à la grandeur, bien, il n'y aura pas de lien visuel.

1825

1830

Donc, il y a tout ça qui doit être mis dans la balance pour développer un projet. On est loin d'être arrivé au produit final. C'est sûr que dans les enjeux, il y a toute la question de Côte-des-Neiges qui est une rue patrimoniale d'une très, très grande valeur à Montréal, Remembrance qui a une grande valeur, le parc du Mont-Royal qui a une grande valeur. Donc, à quelque part, ce lieu-là, l'échangeur va être un enjeu énorme en termes de

réaménagement, parce qu'il y a à la fois des valeurs symboliques et des valeurs fonctionnelles.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que cette acétate ne faisait pas partie de la présentation tout à l'heure.

1840 **M. DANIEL CHARTIER :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1845 Vous pourriez la déposer, s'il vous plaît?

1850 On a un document aussi, le document 3.8, que vous nous avez déposé sur le réaménagement du chemin Remembrance et de l'échangeur Côte-des-Neiges/Remembrance. C'est certain que, pour nous, on ne va pas discuter des aménagements précis maintenant parce que le projet est en évolution et que, aussi, il y aura probablement, comme vous dites, une consultation à l'Office sur ce projet-là.

1855 Mais c'est quand même important de voir l'ouverture et de voir comment ça peut se rattacher au chemin de ceinture. Je pense qu'il faut regarder les options et les désirs des gens aussi de voir le chemin de ceinture qui va finalement avoir un lien avec le troisième sommet.

M. DANIEL CHARTIER :

1860 Petite question. Est-ce que cette image-là – tout à l'heure, je me suis trompé, j'ai cherché ailleurs parce que je ne la retrouvais plus celle-là – celle-là, est-ce qu'elle ferait l'affaire ou vous tenez à avoir l'autre quand même? Même, celle-là est plus compréhensible.

LA PRÉSIDENTE :

1865 Je préfère l'autre parce que visuellement, quand je vais lire le verbatim, je me vais me souvenir plus de ce que vous aviez montré tout à l'heure.

M. DANIEL CHARTIER :

1870 D'accord, ça marche.

LA PRÉSIDENTE :

1875 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Alexandre Maltais. Bonjour, monsieur Maltais.

M. ALEXANDRE MALTAIS :

1880 Bonjour. Donc, je suis étudiant en urbanisme et j'ai deux questions assez précises.

1885 La première. Ce matin, on a mentionné que la valeur fondamentale du mont Royal, c'était sa morphologie et sa géologie. Je pense que vous allez enlever certains remblais, vous allez mettre en valeur des parois rocheuses. Mais il y a aussi au nord de la montagne plusieurs sites qui ont été vraiment modifiés dans leur morphologie. Il y a le dépôt à neige, le saut à ski. Et dans le projet actuel, le chemin de ceinture semble juste venir se superposer à ce qui est, à mon avis, une erreur.

1890 Donc, je voulais savoir si dans votre renaturalisation de ces endroits-là, vous avez pensé renaturaliser la morphologie d'origine ou si vous allez pérenniser en quelque sorte ces accidents-là en installant le chemin.

LA PRÉSIDENTE :

1895 On a parlé tout à l'heure de requalification de site. Je pense que monsieur en parle ici de deux précisément, de la pente de ski et...

M. ALEXANDRE MALTAIS :

1900 Le saut à ski et le dépôt à neige.

LA PRÉSIDENTE :

1905 ... le saut à ski et le dépôt à neige. Qu'est-ce que vous allez faire avec ces deux-là et est-ce qu'il y en a d'autres?

M. DANIEL CHARTIER :

1910 Le saut à ski, on n'avait pas vraiment de... je pourrais dire qu'il a quasiment une valeur historique là. En tout cas, il est très réhabilité. La végétation s'est vraiment réimplantée. Peut-être qu'il y aura un projet différent pour retourner à la typologie précédente.

1915 L'ancienne chute à neige, qui est devenue un stationnement, bon, il y a tout ce remblai-là, la question est de savoir... effectivement, la demande du ministère était d'enlever du matériel, elle n'était pas de planter simplement, de venir naturaliser un talus qui a un impact visuel depuis Laval. Actuellement, l'impact est depuis Laval ou même plus loin, depuis Sainte-Thérèse, on peut réussir à voir cette magnifique tranche blanche de très, très loin.

1920 Mais la question est de savoir, nous, ce qu'on indiquait, si vous regardez cette image-là, on voit que le chemin... vous voyez, il y a différentes illustrations. Dans ce cas-là, il y avait comme une espèce de petit point de vue et un chemin plus en retrait. Il y a un projet à développer.

1925 La question est de savoir est-ce que tout doit être retiré pour revenir à la topographie d'il y a dix ans? D'il y a cinquante ans? Ou est-ce qu'on doit trouver... même au point de vue écologique, est-ce que l'idéal, c'est de dire : est-ce qu'on veut créer une prairie, un milieu plus humide? Encore que c'est très difficile d'avoir un milieu humide. Mais c'est quoi?

1930 Ça va prendre une analyse à la fois écologique, à la fois visuelle. Je m'excuse, je radote, là, mais c'est vraiment ça. Dans ce cas-là, il ne s'agit pas de remblai patrimonial, c'est clair, mais ça prendra des analyses. On n'est pas rendus tout à fait là, mais ça fait partie d'une réflexion sur à la fois l'impact visuel de ce lieu-là.

1935 Ce matin, lors de la visite, je montrais le fait que ce qui est juste en contrebas, l'ancienne chute à neige, il y a une partie qui est naturalisée et qui, au niveau écologique, est extrêmement importante.

M. MICHEL DEVOY :

1940 Encore une fois ce qu'il faut comprendre, c'est on a des discussions avec l'université particulièrement sur l'ancien dépôt à neige, le stationnement temporaire. Nous, ce qu'on a négocié encore une fois, c'est le passage du chemin de ceinture. Donc, ce qu'on essaie de faire, de s'arrimer avec l'université, c'est la meilleure intégration possible entre le chemin de ceinture et le devenir de ce secteur-là.

1945 Donc, oui, il y a du remblai. D'un autre côté, il y a un panorama exceptionnel. Est-ce qu'on veut conserver une partie de ça? Est-ce qu'on veut s'en servir comme un point d'observation, avoir éventuellement aussi un chalet ou un kiosque qui devient comme une halte dans tout le parcours?

1950 Par ailleurs, si on veut, la restauration de ce site-là, c'est du ressort de l'université. C'est-à-dire que c'est eux qui ont comme obligation de remettre la totalité du site, si on veut,

1955 dans un état acceptable. Donc, encore une fois, je pense que c'est des discussions qu'on a avec eux parce qu'on passe le chemin de ceinture à travers là, mais on ne peut pas répondre non plus sur les choix qui vont être faits par le propriétaire du terrain.

LA PRÉSIDENTE :

1960 J'imagine que... oui?

M. DANIEL CHARTIER :

1965 J'ai enfin trouvé l'image que je cherchais. C'est-à-dire, on voit la prairie qui fait face au stationnement et cette prairie-là est un des lieux les plus importants en termes d'insectes, de papillons et autres. C'est un lieu exceptionnel identifié par l'Université de Montréal pour ce type de faune là et aussi pour les prédateurs, les oiseaux qui s'en nourrissent. Donc, il y a une valeur. Ce n'est pas parce que ce n'est pas boisé, qu'il n'y a pas de valeur. C'est justement un bel exemple d'un lieu qui est une prairie, un espace ouvert et qui a une grande valeur au point de vue biologique.

1970 Mais c'est ça, de savoir quel devrait être le réaménagement final de l'autre partie? Naturalisation ne veut pas nécessairement dire juste reforestation. Il y a des places qu'il faut peut-être refaire une forêt. Enfin, c'est un long processus réhabiliter des lieux qui ont été perturbés comme ça. Le milieu université a des équipes.

1980 Le chemin de ceinture est un levier d'actions. On peut le percevoir comme étant un levier. On travaille avec l'université. Donc, c'est une occasion de collaborer avec l'université pour réhabiliter ce site-là. Mais ça reste leur responsabilité d'abord et avant tout.

LA PRÉSIDENTE :

1985 Derrière ce questionnement, vous aviez sûrement une réflexion. Si vous avez pensé à des choses qui devraient être faites, vous pourriez le faire dans la présentation d'un mémoire?

M. ALEXANDRE MALTAIS :

1990 Oui. Donc, j'ai une deuxième question qui a encore rapport à l'université. C'est une question suggestion, si on veut.

1995 L'université est actuellement en train de faire son Plan directeur des espaces et, dans une présentation qu'elle a faite aux membres de la communauté universitaire, elle terminait en mentionnant un désir de réaliser un axe vert, un axe piétonnier sur le devant du campus, qui partirait donc de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, passant

devant le pavillon Roger-Gaudry et pour rejoindre l'avant de Polytechnique.

Est-ce que ça a été envisagé peut-être de raccorder ce projet-là, qui pourrait permettre aux piétons d'avoir une expérience intéressante sur le plan paysager, architectural et d'y accéder aussi toute la journée.

LA PRÉSIDENTE :

De ce chemin-là jusqu'au chemin de ceinture. C'est ça que vous voulez dire?

M. ALEXANDRE MALTAIS :

Oui, c'est ça, a été envisagé de connecter... parce que vous semblez avoir des problèmes à réintroduire les piétons sur une emprise limitée en arrière de l'université.

M. MICHEL DEVOY :

En fait, on a effectivement des discussions avec les représentants de l'université. L'idée qu'on a, et eux également, c'est d'avoir les meilleures connexions possible entre le réseau piéton de l'université, sur lequel ils sont en réflexion actuellement, avec le chemin de ceinture, qui donne accès finalement à l'ensemble de la montagne. Il n'en demeure pas moins que là où ça devient compliqué, c'est en termes de responsabilité. C'est-à-dire que ça peut paraître, disons, sans importance, mais autrement dit, en...

Puis ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de solution. Mais le problème, on l'a posé. Ni l'université ni la Ville n'a une réponse à donner actuellement à ça, à savoir dans l'interface qu'il peut y avoir entre les deux, s'il y a des poursuites, le cas échéant, des problématiques plus importantes en termes de sécurité, comment est-ce que c'est partagé. Comment est-ce qu'on peut gérer ça. Et ça, c'est des questions qui sont posées mais pour lesquelles on n'a pas de réponse encore.

Dans le sens que l'idée de dire: «Bien, rendu là, plutôt que d'être coincé sur un chemin de 3,2 mètres ou 4 mètres de large, est-ce qu'on peut emprunter quelque chose de plus intéressant?», l'idée semble très belle, mais encore une fois s'il y a un problème, s'il y a quelqu'un qui se blesse, ou plus grave encore, qui va en assumer la responsabilité?

M. ALEXANDRE MALTAIS :

Mais là... pardon.

LA PRÉSIDENTE :

2040

J'aimerais qu'on revienne sur cette notion de responsabilité que vous avez évoquée à plusieurs moments. Vous disiez tout à l'heure que le chemin de ceinture était la responsabilité de la Ville de Montréal.

2045

Donc, ça veut dire que le chemin de ceinture, même quand il passe sur la propriété de l'Université de Montréal, s'il y a quelqu'un qui se blesse, c'est la responsabilité de la Ville. C'est ça?

M. MICHEL DEVOY :

C'est ça.

2050

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est en termes de responsabilité civile. Et quand vous parlez de responsabilité, est-ce que vous parlez aussi de responsabilité financière en termes d'aménagement? Est-ce que ça va jusque là?

2055

M. MICHEL DEVOY :

L'aménagement du chemin de ceinture est à la charge de la Ville de Montréal. L'entretien du chemin de ceinture est à la charge de la Ville de Montréal également. Le problème, c'est si quelqu'un se...

2060

2065

Autrement dit, si on fait bifurquer officiellement le chemin de ceinture dans le campus de l'université, c'est qui qui devient responsable pour quelqu'un qui se blesse? Autrement dit, est-ce que la personne venait du chemin de ceinture? Donc, c'est comme un prolongement du chemin de ceinture. Est-ce que c'était quelqu'un qui était sur le campus, etc.? Et quand on rentre là-dedans avec les avocats, ça devient...

LA PRÉSIDENTE :

2070

Donc, ce n'est pas clair encore.

M. MICHEL DEVOY :

2075

Ça, cette partie-là n'est pas claire. Autrement dit, si on a un chemin de ceinture avec des raccordements francs, ça va. Autrement dit, on est soit sur le secteur de l'université ou d'une autre propriété, soit sur le secteur du chemin de ceinture qui est la responsabilité de la Ville de Montréal. Mais quand on commence à mélanger les deux ou à faire l'interface, ce n'est pas des choses évidentes à régler actuellement.

2080 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, si moi je me blesse et je veux poursuivre quelqu'un, parce que je considère qu'il y a quelqu'un qui est responsable, il y a quand même une zone grise si j'arrivais du chemin de ceinture ou si j'arrivais du campus.

2085

M. MICHEL DEVOY :

Si vous vous blessez sur le chemin de ceinture, c'est de la responsabilité de la Ville de Montréal.

2090

LA PRÉSIDENTE :

Peu importe d'où je viens.

2095

M. MICHEL DEVOY :

Peu importe d'où vous venez.

LA PRÉSIDENTE :

2100

Du campus ou de...

M. MICHEL DEVOY :

2105

Si je prends le chemin de ceinture et je fais une extension, autrement dit, je dis: bifurcation du chemin de ceinture par le sentier de l'Université de Montréal, ça devient... autrement dit, est-ce que c'est la Ville qui prend toute la responsabilité de ce qui peut se passer sur ces chemins-là? Ça devient compliqué. En tout cas, pour les avocats, ce n'est pas évident.

2110

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Vous vouliez ajouter quelque chose?

2115

M. ALEXANDRE MALTAIS :

C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

2120

Merci, Monsieur.

M. ALEXANDRE MALTAIS :

2125 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2130 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Sean McBride. Bonjour, Monsieur!

M. SEAN McBRIDE :

2135 Salut! Donc, dans la section 2b, si j'ai bien compris, il y a une partie où on enlève une partie pour les automobiles et on ajoute une piste cyclable. Est-ce que...

LA PRÉSIDENTE :

 On va mettre une carte à l'écran.

2140 **M. SEAN McBRIDE :**

 Vous avez une photo avant-après.

LA PRÉSIDENTE :

2145 Ça va prendre quelques secondes.

M. SEAN McBRIDE :

2150 Puis aussi, j'aimerais savoir s'il y a d'autres exemples comme ça. Parce que je vois que la plupart de ça, c'est dans les bois. Je crois que c'est celle-là.

LA PRÉSIDENTE :

2155 Alors, le chemin Remembrance avant et après. Alors, votre question?

M. SEAN McBRIDE :

2160 Maintenant, il y a deux voies pour les autos. Puis après, est-ce qu'il y aura un ou quand même deux?

M. DANIEL CHARTIER :

 Actuellement, il y a deux fois deux voies. Éventuellement, il y aura deux fois une

2165 voie, c'est-à-dire une rue simple où les gens se rencontrent simplement.

M. SEAN McBRIDE :

2170 Ça, c'est la partie où tu penses qu'il va faire un grand réaménagement?

M. DANIEL CHARTIER :

2175 Oui. Ce qu'on voit en avant de nous, c'est le secteur qui subira effectivement un grand réaménagement. Ce qui est en amont de ça, il y a une partie du chemin Remembrance qui est...

2180 Demain, en tout cas, on pourra avoir un petit aperçu. On ne le marchera pas longtemps, mais un tout petit aperçu. La vue vers le Summit Park est très intéressante depuis la partie abandonnée.

2185 Si on regarde l'écran, il y a toute cette section-là qui devient utilisable. À partir de l'an prochain, à partir du moment où la bretelle sera détournée, à partir de l'an prochain, on aura tout fait ce bout-là qui pourrait être utilisé pour le chemin de ceinture et donc qui devient complètement libre pour les piétons. Au lieu d'avoir juste pour les piétons, les trottoirs, juste avoir le bout de trottoir, là maintenant il y a une emprise complète comme dans le reste du parc. C'est pour ça qu'on parlait de prolonger.

2190 Ce qui se passe avec la bretelle ici serait prolongé, envoyé sur celle-là. Actuellement, effectivement quand on regarde ici, il y a une grande dénivellation. Mais si le chemin contourne ici, ça peut assez aisément venir se raccorder. Il faut peut-être empiéter sur... il viendra empiéter ici, sur le bord des arbres. Mais la piste ici serait libérée pour les cyclistes comme l'esquisse faite par Planex le montre.

LA PRÉSIDENTE :

2195 Est-ce que cet aménagement-là que vous nous proposez dans la simulation aujourd'hui fait suite à ce qui est dans le document 3.8, qui est toute la proposition du réaménagement du chemin Remembrance avec l'échangeur Côte-des-Neiges, etc., que vous nous avez déposé? C'est un document qui avait été préparé en 2007.

2200

M. DANIEL CHARTIER :

Le projet de Vlan paysage?

2205 **LA PRÉSIDENTE :**

Le document 3.8.

M. DANIEL CHARTIER :

2210

Le projet élaboré par Vlan paysage visait essentiellement à développer un argumentaire pour justifier l'abandon de la voie sud... enfin, pour exprimer les différentes possibilités, mais particulièrement pour essayer de vendre l'idée de dire qu'abandonner la voie sud pour la transformer... l'enlever pour les automobiles et la donner aux piétons et

2215

cyclistes, ce serait un grand plus, en termes de convivialité, pour les usagers du parc et aussi pour le paysage, toute la requalification du paysage.

2220

Et par ailleurs, ce travail-là aussi permettrait, en envoyant les automobiles à double sens, en faisant en sorte que le chemin Remembrance, sur son tracé original... parce qu'à l'origine, avant les années 60, enfin, c'était le chemin Shakespeare. Cette allée-là était simplement pour les véhicules. Donc, on retournerait les véhicules sur leur emprise d'avant 1960. Et ce type de circulation augmente la friction, c'est-à-dire qu'on diminue la vitesse des véhicules.

2225

Un des problèmes dans le parc du Mont-Royal actuellement, c'est que les véhicules circulent à grande vitesse. Les gens roulent très vite et c'est dangereux. Même à certains endroits, ils roulent plus vite que la géométrie le permettrait quand on arrive sur Camillien-Houde.

2230

Donc, fait partie d'une série de mesures pour ralentir la vitesse et ultimement dissuader le transit à travers le parc du Mont-Royal, dissuader les véhicules et les automobilistes d'utiliser en grand nombre les voies pour traverser le parc. Pour venir dans le parc, c'est parfait. Mais quand la circulation automobile est dense, simplement pour sauver du temps, le parc ne devrait pas être là pour sauver du temps pour traverser la ville. Il est là pour offrir un cadre intéressant. Que ce soit utilisé pour découvrir la montagne, c'est une chose; mais pour faire de la vitesse, c'est autre chose.

2235

Donc, le nouveau réaménagement va permettre de diminuer les vitesses, qui est un gros plus.

2240

LA PRÉSIDENTE :

Et ça, c'est plus dans le secteur du lac aux Castors? C'est où exactement ce que vous proposez?

2245

M. DANIEL CHARTIER :

Je vais pointer sur le plan, ici, l'endroit où est situé ce dessin-là. On voit un petit croche dans le dessin 2b du chemin Remembrance à l'intersection Côte-des-Neiges. On voit un croche et c'est exactement sur ce croche-là qu'est située la perspective.

2250

2255 Donc, auparavant, on est soit sur la voie Remembrance devenue simplement piétons et cyclistes. Et à l'endroit où il y a cette traverse-là, il y a un terre-plein gazonné très joli, qui a un caractère paysager intéressant comme entrée au parc du Mont-Royal. Il annonce le parc du Mont-Royal. Il faut voir ce lieu aussi dans une perspective plus large. Le parc du Mont-Royal ne commence pas au lac aux Castors. Ça fait partie de l'image du parc du Mont-Royal, ce secteur-là.

2260 Donc, c'est pour ça que le projet est si complexe quand on parle de requalifier, réhabiliter l'échangeur Parc/Pins. À quelque part, cette intersection-là doit refléter la nature du parc du Mont-Royal. Ce n'est pas de dire: «C'est un nouveau design en ville super à la mode», mais ça n'a aucun rapport avec l'image du mont Royal. Donc, à quelque part, ça fait partie des frontières du parc du Mont-Royal. On est en train de les requalifier une par une, l'entrée Peel, l'entrée Cedar, l'entrée Parc/Pins.

2265 Donc, à quelque part, il y a un lent travail d'exprimer les limites du parc du Mont-Royal plus clairement et ça fait partie des enjeux d'accessibilité, c'est-à-dire qu'il y a une lecture.

2270 Actuellement, quand un piéton débarque là en autobus, pour avoir donné rendez-vous à ma fille là, dire: «Bien, tu as juste à débarquer là», bien, elle l'a manqué, puis elle a continué. Puis elle est revenue au métro explorée parce qu'elle n'avait pas trouvé l'échangeur. Elle ne voyait pas comment rentrer dans le parc du Mont-Royal à cet endroit-là.

2275 **LA PRÉSIDENTE :**

2280 Il y a deux endroits d'ailleurs que j'aimerais qu'on regarde demain plus précisément par rapport aux piétons qui doivent traverser ou descendre de l'autobus. Il y a celui-ci et il y en a un autre aussi près de la Maison Smith, je pense, puis aussi la traversée quand on veut aller au lac aux Castors. Il y en a trois, en fait.

Donc, pour les besoins du verbatim, c'est l'acétate 2b quand vous parlez du croche, pour qu'on puisse se retrouver.

2285 Est-ce que vous avez une autre question?

M. SEAN McBRIDE :

2290 Oui. Donc, pour la section 1, si j'ai bien compris, vous avez dit que c'est déjà complété?

M. DANIEL CHARTIER :

Non.

2295

LA PRÉSIDENTE :

Oui, la section 1.

2300

M. DANIEL CHARTIER :

1, oui, excusez.

LA PRÉSIDENTE :

2305

Le tronçon 1.

M. SEAN McBRIDE :

2310

Mais je regarde le plan du site, puis ça me semble que la ligne est au côté ouest de l'avenue du Parc. Est-ce que c'est une erreur ou peut-être je ne connais pas? Parce qu'il y a une nouvelle piste cyclable du côté est du parc.

M. DANIEL CHARTIER :

2315

On parle de la ligne rouge. C'est ça, cette ligne rouge là, c'est le prolongement du chemin Olmsted qui vient frôler Percival Molson et qui vient dans la nouvelle intersection Parc/Pins. Tout ça est aménagé. Ça a été fini à l'automne. En tout cas, l'accessibilité est là. Maintenant, c'est verdoyant en ce moment, la végétation s'installe.

2320

M. SEAN McBRIDE :

Parfait, merci.

2325

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur.

2330

Alors, il y a des points qui ont été soulevés ce matin et pas repris cet après-midi. Pour les besoins du verbatim, j'aimerais qu'on en discute brièvement. Il y avait tout le secteur, je pense, dans le boisé Saint-Jean-Baptiste où il y a du vélo de montagne.

M. DANIEL CHARTIER :

2335 Je n'ai pas d'illustration, là, mais oui.

LA PRÉSIDENTE :

2340 Vous aviez soulevé une problématique particulière. Je ne sais pas si vous ne pourriez pas nous en parler pour nous dire quels sont les aménagements prévus? Il y avait un coin où des gens ont ajouté des obstacles pour se faire une piste. Alors, qu'est-ce qui va arriver?

M. MICHEL DEVOY :

2345 En fait, on va y aller en deux points. Nous, dans nos obligations dans l'entente qu'on a avec le cimetière, c'est que ça va être fait dès cet automne, on doit clôturer le boisé Saint-Jean-Baptiste. Autrement dit, clôturer le périmètre du boisé, à moins que la topographie rende la présence de clôture inutile. Ça, c'est le premier geste qu'on doit poser pour faire une gestion écologique du boisé.

2350

Par ailleurs, en ce qui a trait, disons, aux activités qui se passent actuellement au niveau du vélo de montagne, je dirais qu'il y a actuellement une étude qui est menée par les Amis de la montagne sur le phénomène. Et parallèlement, il y a une réflexion qui est faite à la Ville de Montréal sur l'ensemble du phénomène de vélo de montagne. Donc, c'est plus à l'intérieur de cette étude-là et de ce groupe de travail là que des réponses devraient être apportées à la gestion du vélo de montagne d'une façon plus large que par le chemin de ceinture.

2355

2360 Nous, ce qu'on constate, c'est qu'il y a effectivement un problème. Il y a une détérioration assez importante du boisé à ce secteur-là, et c'est sûr que la réponse à tout ça passe en offrant des équipements adéquats au bon endroit. Mais c'est plus à ces comités-là à déterminer ça que dans le projet du chemin de ceinture en tant que tel.

LA PRÉSIDENTE :

2365

Parce que ce matin, la représentante des Amis de la montagne disait qu'il y avait une possibilité de faire une piste désignée pour le vélo de montagne dans la partie où il y a l'ancienne pente de ski, donc il y a une possibilité de conflit d'usage parce que vous voulez rejoindre avec la piste de l'Université de Montréal le chemin de ceinture.

2370

Quels sont finalement les critères qui vont déterminer qui a préséance sur l'autre?

M. MICHEL DEVOY :

2375 En fait, nous, ce qu'on attend, c'est le dépôt formel et officiel des études et les recommandations. Par ailleurs, c'est certain que le tracé, comme on peut le voir, le tracé proposé du chemin de ceinture reste quand même dans la partie supérieure de la pente de ski. On ne va pas très bas dans la pente de ski, c'est tout simplement pour attraper un dénivelé dans une pente acceptable pour les utilisateurs.

2380

Et à ma connaissance, La Coulée de l'université, en partant, ce n'est pas notre propriété. On est dans la propriété de l'Université de Montréal. On est dans du terrain qui techniquement est encore développable aussi. Donc, je ne peux pas présumer ni des conclusions de l'étude qui vont être déposées formellement et ni de la réaction de l'université à cette proposition-là. Tout ce que je sais, c'est qu'il peut y avoir un intérêt de la part du CEPSUM à accueillir ce genre d'activité là.

2385

Mais pour nous, on demeure dans l'emprise qui nous a été accordée de passer le chemin de ceinture. Et l'idée, ce n'est pas de descendre très bas, mais plutôt tout simplement de raccorder entre le boisé Saint-Jean-Baptiste et le boisé de l'université par une pente acceptable pour le promeneur. Donc, ce qu'on a besoin, c'est le lacet qui nous permet de récupérer ce dénivelé-là avec une pente acceptable.

2390

LA PRÉSIDENTE :

2395

Il y avait un autre point. Oui?

M. DANIEL CHARTIER :

2400 Je pourrais répondre. Tout à l'heure, la question a été posée par rapport au ski de fond. Ce territoire-là, c'est un site qui offre un certain potentiel en termes de ski de fond. Il y a des endroits dans le chemin de ceinture qui sont peu propices; ce coin-là en offre. Donc, un autre type d'analyse qui doit être juxtaposé aux autres. Simplement pour dire que c'est une considération à prendre aussi pour voir comment, s'il y a un réseau de ski de fond, comment il s'organise.

2405

Et les gens de CEPSUM seraient probablement très enchantés de pouvoir se connecter sur un réseau de ski de fond dans ce secteur-là particulièrement, la partie du boisé d'Outremont qui pourrait être intéressant. Et ça, c'est l'autre secteur qui pourrait être intéressant.

2410

Mais là, c'est vraiment pareil, c'est l'université, et comment ils veulent développer ça, puis voir s'ils veulent utiliser une partie du chemin de ceinture qu'on veut aménager comme étant... qu'eux autres en profitent, ils disent: «C'est vrai, c'est bien. C'est un

2415 équipement intéressant dont on pourrait tirer parti.» Là, il faudra voir pareil avec l'Université de Montréal s'il y a une interface là. C'est ça, on est sur le terrain de quelqu'un d'autre.

LA PRÉSIDENTE :

2420 L'autre point qui a été abordé, c'est la passerelle au-dessus du chemin Camillien-Houde. On disait que ce serait une largeur de 4,5 mètres. Qu'est-ce qu'on doit permettre finalement comme activités? Véhicules motorisés? Seulement piétons? Bicyclettes? Quels pourraient être alors les critères d'aménagement? Une passerelle légère? Etc. Est-ce que vous pourriez élaborer un peu plus sur ça, s'il vous plaît?

2425

M. MICHEL DEVOY :

2430 Ce qu'on vise, c'est une passerelle, donc pas un pont. Donc, ce qui est visé avant tout, c'est de donner accès aux piétons sans avoir à passer via Camillien-Houde. Donc, c'est notre clientèle visée: piétons, cyclistes. Et par la bande, c'est de permettre également à 4,5 mètres le passage de certains véhicules de service, on parle de petits véhicules, pour faciliter l'entretien de l'ensemble du chemin de ceinture.

2435 On ne vise pas à créer un pont qui pourrait accueillir des véhicules lourds ou des véhicules d'urgence de type pompiers ou ambulance. On tomberait dans une autre catégorie avec une signature et une trace dans le paysage qui serait pas mal plus importante qu'une passerelle.

2440 En gros, c'est ce qui est visé. Et autant pour les véhicules lourds, on peut avoir accès d'autres façons au niveau du chemin de ceinture.

M. DANIEL CHARTIER :

2445 Une telle passerelle aussi, en termes signalétiques, ça donne un signal quand on rentre. On sent qu'on rentre dans le parc du Mont-Royal. Quand il y a une passerelle, ça devient comme une arche d'entrée pour entrer à quelque part. Donc, on accentue le message que c'est une entrée dans le parc du Mont-Royal et non... il y a deux parcs qui sont de part et d'autre de la voie Camillien-Houde/Remembrance qui est une voie normale, et il y a des parcs à côté, mais il n'y a pas de lien à y avoir entre.

2450

2455 Donc, en créant cette passerelle-là, je pense que le message, qu'il y a aussi dans le Plan de mise en valeur, il y a aussi des projets pour réorganiser la voirie dans le triangle Mont-Royal/du Parc/Côte-Sainte-Catherine. Et en allant jusque là, donc tout le réaménagement de l'entrée, la circulation, mais tout ça combiné à la présence d'une passerelle ferait en sorte que le signal «vous entrez dans le parc du Mont-Royal» serait beaucoup plus clair qu'il ne l'est actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

2460 Un autre point intéressant, c'était toute la partie où il y a des résurgences, où il y a un drainage à faire, où il y a une possibilité d'établir des bassins, que les gens ont soulevé ce matin. Juste pour les besoins du verbatim, j'aimerais qu'on en parle brièvement.

2465 Je pense que le chemin de ceinture va, de toute façon, établir son propre système de drainage, parce que déjà il fait partie de ce système-là. Mais qu'est-ce que la Ville entend faire par rapport...

2470 Je pense que c'est le tronçon 6. Juste avant le boulevard Mont-Royal, il y avait différents... oui, c'est ça, tronçon 6, section B.

M. DANIEL CHARTIER :

2475 Est-ce que c'est celle que vous souhaitez voir? C'est la partie du boulevard Mont-Royal ici, Camillien-Houde en haut, le chemin de ceinture entre les deux?

LA PRÉSIDENTE :

2480 C'est avant d'arriver à la bifurcation qui était proposée par monsieur Décarie, avant qu'on arrive à ça.

M. DANIEL CHARTIER :

2485 C'est à cet endroit ici. Quand on regarde la photo oblique, on voit qu'à un moment donné il y a une partie du bois qui longe le boulevard Mont-Royal, qui est situé entre le boulevard Mont-Royal et Camillien-Houde. Ce bois-là – sur la photo ça paraît moins, mais sur les plans ça paraît plus – est assez étroit dans sa partie est et est assez large dans la partie ouest.

2490 La partie est, la voie Camillien-Houde intercepte une grande partie des eaux qui à l'origine s'écoulaient à travers de l'ensemble du site. Donc, il y a une partie des eaux qui sont canalisées dans le réseau intérieur du parc, la partie principale du parc du Mont-Royal.

2495 Il y a quand même une partie des eaux de la partie entre Camillien-Houde et le chemin de ceinture, les eaux ruissellent jusqu'au chemin de ceinture et là elles sont prises en charge, elles sont... elles érodent le chemin de ceinture, enfin le futur tracé du chemin de ceinture. Elles érodent le chemin, ce chemin-là qui intercepte en général les eaux, sauf à quelques endroits où est-ce que les eaux réussissent à passer au travers. Ça, c'est surtout pour la partie est.

2500 Pour la partie ouest, qui est beaucoup plus vaste, là, effectivement les eaux sont

rejetées, une partie des eaux de Camillien-Houde sont rejetées, on voit la petite brèche, près du crématorium Mont-Royal. À la limite de la courbe supérieure du chemin Camillien-Houde, il y a une zone plus blanche, on voit qu'il y a une sortie d'eau. Et à partir de là, il y a une quantité d'eau plus importante qui s'accumule dans la partie ouest, de cette partie-là du parc du Mont-Royal, la partie Outremont du parc du Mont-Royal.

Donc, ce secteur-là, il n'y a plus d'eau. D'ailleurs, ce matin, on n'avait pas le temps de regarder, mais il y a même une trace de béton à un endroit, parce que les eaux viennent ruisseler et ruissellent sur la rue au printemps. Il y a des zones assez humides. Et tout ce secteur-là, là où est l'élargissement, entre le chemin principal qui est quasiment une bisectrice de la partie de ce boisé-là, la partie inférieure est vraiment sillonnée d'une multitude de petits sentiers qui essaient de contourner un marécage, un arbre tombé et autres. Il y a une multitude de chiens qui viennent s'ébattent dans ce territoire-là.

Il y a toute une analyse du drainage de surface naturel. Ce qu'on a fait ailleurs dans le parc du Mont-Royal, il faut essayer de comprendre où sont les sources, où est le drainage de surface qui arrive de Camillien-Houde. J'ai mentionné un endroit ici, mais il y a un autre endroit dans le milieu du boisé où est-ce qu'il y a une autre source et fort importante. J'oubliais tout à l'heure, celle qui est au milieu vient s'égoutter effectivement là où serait la future passerelle, en ayant causé une érosion fort importante.

Donc, il faut tout comprendre le système de drainage de surface, les résurgences, où sont les sources, est-ce qu'il y a des milieux humides, est-ce qu'il y a des plantes intéressantes dans ces milieux humides là.

Je n'en ai pas parlé ce matin, il y a un secteur où il semble avoir une plante envahissante, une nouvelle intruse qui se lance à l'attaque du Mont-Royal. Elle est nouvelle, mais elle fort agressive, la synanche. Ça fait partie des enjeux.

Dans ce milieu plutôt humide, cette plante-là semble extrêmement heureuse et proliférer, ce qui pourrait constituer une menace pour les plantes indigènes. Il y a des plantes de très belle qualité dans ce secteur-là. Mais malheureusement, la multiplication du réseau de sentiers... souvent sentiers qui marchent dans les cours d'eau.

Donc, à quelque part, les stratégies qu'ils ont suivies ailleurs, c'est de distinguer la gestion des eaux de la gestion des humains. On fait des passerelles. On fait des ponceaux ou autres. Évidemment, si on creuse, il faut faire attention à la question archéologique, toute la discussion avec les archéologues. Ou enfin, pas discussion, mais qu'il y ait des fouilles archéologiques aux endroits où on devra faire les ouvrages. Et mettre le roc, si possible, en évidence pour le drainage évidemment.

La stratégie qu'on a suivie systématiquement dans la partie principale du mont

Royal, c'est d'essayer de mettre en valeur les parois rocheuses, de faire couler l'eau sur le roc, ce qui fait qu'il y a des cascades. En hiver, ça fait des cascades. Ça gèle et, là, ça donne un impact positif, enfin une image positive de la présence de la nature, plutôt que simplement des zones boueuses comme actuellement où les gens marchent. Puis là, les sentiers boueux s'élargissent, s'élargissent, s'élargissent jusqu'à faire des fois quatre, cinq, dix mètres de large, des zones qui sont complètement piétinées parce que les usagers ne savent pas où passer.

Ces zones piétinées là se retrouvent souvent aux abords des rues; par exemple, près de la rue McCullough ou près de la rue Gorman. Fernhill, ça ne se passe pas, parce que ce n'est pas le même genre de milieu, c'est un milieu complètement anthropique, une végétation anthropique. Mais entre Gorman et McCullough, il y a une problématique importante au niveau du drainage et de la multiplication des sentiers.

LA PRÉSIDENTE :

D'ailleurs, c'est ce que vous avez indiqué ce matin, que c'était plus problématique de ce côté-ci de la montagne qu'ailleurs. C'est ça?

M. MICHEL DEVOY :

En fait, ce qui arrive, c'est que c'est un secteur où on n'est à peu près pas intervenus jusqu'à maintenant. Donc, on assiste à ce moment-là effectivement à une prolifération de sentiers, parce que les sentiers sont ouverts, le drainage se fait par là. Quand c'est détrempe, les gens passent à côté. Bon, ça se multiplie.

Donc, c'est en consolidant un sentier plus approprié, plus formel pour les gens qu'on peut à ce moment-là penser à fermer les sentiers secondaires, à les éliminer d'une part. Comme Daniel disait, ça permet aussi de gérer le drainage d'une façon adéquate. Autrement dit, on sépare le réseau piétonnier du drainage. Donc, ce n'est plus les sentiers qui drainent les eaux, mais on est en périphérie des sentiers pour drainer les eaux.

L'autre caractère un peu particulier qu'on fait aussi, c'est que jusque dans les années 60 et 70, c'était une approche plutôt de génie qui était prise. Dans le sens, c'était d'évacuer les eaux le plus rapidement possible de la montagne et de les canaliser vers le système pluvial de la ville, ce qui fait qu'on a appauvri les milieux naturels d'une part et on causait de la congestion quand ça arrivait tout d'un coup, ça, au réseau de la ville.

Ce qu'on fait maintenant aussi, c'est qu'on gère les eaux sur le site même. C'est-à-dire qu'on va les mettre en évidence, comme Daniel parlait. On va créer des cascades, du ruissellement et on va la conserver le plus possible sur la montagne en l'acheminant vers des zones humides ou des zones humides qui peuvent être formées. Donc, on différencie

2585 à ce moment-là les endroits où les gens passent.

La création de ces milieux-là, c'est comme deux réseaux. On peut faire bénéficier aux gens, autrement dit, de l'interprétation de ces milieux-là, mais en les protégeant avec des aménagements adéquats, autrement dit dans le sentier bien drainé, le cas échéant, passerelle en bois comme on peut retrouver sur le chemin de l'Escarpement ou ailleurs dans le parc.

LA PRÉSIDENTE :

2595 Et création de bassins ou de milieux humides aussi?

M. MICHEL DEVOY :

2600 On parle plus de milieux humides. Donc, c'est plus des milieux qui sont propices à recevoir... qui sont plus riches au niveau de la biodiversité parce qu'il y a plus de flore, de faune, etc. Mais on ne parle pas de création de bassins en tant que tels ou de plans d'eau qui sont là à l'année. Les milieux humides vont varier dépendamment des périodes de l'année.

2605 **M. DANIEL CHARTIER :**

Au niveau du Plan de mise en valeur, il y a un autre aspect, c'est les surfaces asphaltées. C'est un aspect qui est mentionné comme un des objectifs généraux, de diminuer les superficies asphaltées sur la montagne, les grandes superficies asphaltées.

2610 Par exemple, Camillien-Houde dans sa forme actuelle avec son abondance d'asphalte fait en sorte que les eaux ne percolent pas et sont évacuées très rapidement vers les sites en aval. Donc, ça augmente la charge d'eau, puis pas nécessairement des eaux intéressantes.

2615 Donc, à quelque part, tous les réaménagements qui sont regardés visent à essayer de... pas tous, mais en tout cas une bonne partie des aménagements cherche à diminuer l'emprise asphaltée sur le milieu, les notions de génie biologique ou de renaturalisation ou de permettre la percolation des eaux dans le sol.

2620 Il y a des grandes mesures au niveau du parc. Il y a la gestion de l'eau, mais en général on essaie d'intervenir en amont aussi, diminuer les surfaces, les grandes surfaces minérales et de faire en sorte que ça puisse percoler ici et là. On augmente le couvert végétal, soit au niveau des arbustes, pas juste les arbres, mais c'est au niveau des arbustes ou même des prairies, ça a un impact majeur sur les débits en aval.

2625

2630 Quand il y avait eu le Sommet du Mont-Royal, ça avait été bûché là, que c'est devenu le mont Chauve, les débits avaient doublé, juste le fait d'avoir coupé les arbres, enlever les arbustes. Juste laisser ça en gazon, ça doublait les débits. Donc, à quelque part, il y a cette balance-là aussi au niveau de la gestion de l'eau et des paysages et des milieux naturels.

LA PRÉSIDENTE :

2635 Un dernier point que j'aimerais aborder, c'est le patrimoine archéologique. Je pense qu'il est présent en termes de zone potentielle et existante qui pourrait être mise en valeur dans ce tronçon-là qu'on a visité ce matin.

2640 Pour la Ville, est-ce qu'il y a des mesures de prévues par rapport au chemin de ceinture où il pourrait y avoir un sentier qui irait visiter certaines zones, certains sites, en fait, qui ont été identifiés comme la carrière?

M. DANIEL CHARTIER :

2645 On ne parle pas de mise en valeur du patrimoine archéologique à cet endroit-là. On parle de protection du patrimoine archéologique à cet endroit-là.

LA PRÉSIDENTE :

2650 Les deux vont ensemble.

M. DANIEL CHARTIER :

2655 Mais la mise en valeur, c'est que là on le révèle dans certains cas. Les archéologues préfèrent qu'on...

LA PRÉSIDENTE :

2660 Ça dépend des archéologues.

M. DANIEL CHARTIER :

2665 Regardez où est le lieu archéologique où sont les fouilles, les potentiels archéologiques, ce n'est pas nécessairement l'avenue qui est recherchée par rapport à d'autres vestiges où on cherche à faire connaître. Dans ce cas-là, c'est de les protéger qui est un enjeu.

Donc, une des choses, c'est d'éviter d'excaver dans les secteurs où il y a un potentiel d'artéfacts.

2670

L'autre, c'est là où il faut intervenir parce que le site l'impose, ou enfin les mesures pour éviter d'excaver seraient telles que ça pourrait dévisager le site ou sembler étrange dans le paysage, ou enfin avoir un impact énorme, s'il faut vraiment rehausser énormément dans certains cas, ça devient difficile. Là, à ce moment-là, il faut faire intervenir les archéologues pour qu'ils viennent faire des fouilles, pour inventorier les secteurs d'intervention plus particuliers, parce que là on intervient.

2675

Dans le cadre du chemin de ceinture, c'est quand même une trace linéaire, filiforme. Dans la partie archéologique, on intervient. Par ailleurs, le reste, c'est plus une question de protection. Même idéalement, pour les archéologues, ce serait de remblayer certains secteurs un peu plus tout simplement. La protection serait ça.

2680

La mise en valeur, c'est autre chose. La mise en valeur dans le cas de ces artefacts-là, ce que les archéologues semblaient plutôt valoriser, c'est de les mettre en valeur dans des vitrines. Et dans le cas plus de connaissances, peut-être continuer les recherches, mais les mettre en relation avec les autres, comprendre comment ces artefacts-là ont servi partout, s'ils ont servi dans la négociation ailleurs dans le Monde... en Amérique du Nord. C'est plus ce genre de connaissance là. Mais la mise en valeur, pas mettre une pancarte : «regardez ici tel caractère archéologique». En tout cas, ce qui était discuté quand les fouilles se sont faites, on ne parlait vraiment pas de mise en valeur in situ.

2685

2690

LA PRÉSIDENTE :

En fait, il y a deux choses. Je vais préciser le sens de ma question. C'est sûr que dans l'aménagement du chemin de ceinture, vous devez protéger le potentiel archéologique, vous devez faire une évaluation, faire des fouilles, etc. Mais il y a des sites qui sont connus, qui ont déjà été identifiés. Et ma question était dans ce sens-là, mettre en valeur ce patrimoine déjà connu.

2695

2700

M. MICHEL DEVOY :

Disons, dans un premier temps, ce qu'on fait, c'est sûr que peu importe le projet, tous les projets qu'on fait sur la montagne, dans le parc, dans son extension, on a toujours un inventaire archéologique qui est fait au début. Donc, on sait où sont les zones sensibles. Le cas échéant, il va y avoir des fouilles de faites au préalable de nos travaux dans ces zones-là. Exemple, les deux fondations qui sont potentiellement encore sur place, il va probablement y avoir des fouilles.

2705

2710

Dans les secteurs où le sentier doit passer et qui sont en lien potentiel avec le site archéologique, il va probablement y avoir des fouilles également qui vont être faites au préalable. Pendant le chantier, il y a une veille archéologique qui est faite, dans le sens qu'il y a une firme qui est engagée et qui suit les travaux au cas où on rencontre quelque

chose quelque part qui n'était pas prévu.

2715 Par ailleurs, les recommandations qu'on a, comme Daniel disait, pour tout le secteur de la carrière là-bas, ce n'est pas de mettre en évidence pour le moment ce secteur-là. Pour les autres secteurs possibles, je dois vous avouer qu'on est encore en réflexion au niveau de la mise en valeur au complet de ce patrimoine-là, à savoir où sont les endroits où ça pourrait être mis en valeur, comment ça pourrait être fait également. On n'a pas la réponse
2720 actuellement sur une vision globale.

Ce qui est demandé, si on regarde la proposition du Plan de mise en valeur, c'est d'approfondir la connaissance. C'est d'avoir une vision plus...

2725 **LA PRÉSIDENTE :**

Globale.

M. MICHEL DEVOY :

2730 ... globale, une meilleure synthèse de ce qu'on peut retrouver sur la montagne. Et je pense que c'est à la suite de ça qu'on pourrait avoir plus de mise en valeur possible de ce patrimoine-là. Pour le moment, à moins que je ne me trompe, je ne pense pas qu'il y avait de site en tant que tel qui était identifié.

2735 **M. DANIEL CHARTIER :**

Dans le cadre des Amis de la montagne, la Maison Smith est un site d'interprétation. Je sais qu'au niveau de... quand ils ont fait les exhibits en 1999, c'est un des sujets qui avait
2740 été abordé : est-ce qu'on... à l'époque, ils ne voulaient même pas dire où était la carrière. On disait: «Il y a une carrière sur la montagne. Donc, on ne veut pas montrer, les pointer où est-ce qu'ils sont.» Et il y avait eu une reconstitution d'outils, mais ce n'était pas les vrais outils façonnés par les Amérindiens.

2745 Donc, c'est une question délicate. Pour les archéologues, pour eux, l'enjeu principal dans ce coin-là, c'était d'éviter le pillage. Le premier enjeu, c'est d'éviter le pillage. Et je pense que la présence d'un chemin de ceinture rend peut-être le pillage plus délicat.

2750 Une des peurs, c'était que les gens décident de venir: «Nous autres, on va venir fouiller. On va venir voir s'il y en a.» Et ça, c'est une préoccupation. Donc, c'est pour ça que je parlais plus de protection que de mise en valeur. La mise en valeur, c'était, dans la Maison Smith, de trouver des façons, au niveau de l'interprétation, d'expliquer à quel point le mont Royal, il y avait, au niveau des Amérindiens... mais là, on parle des préloquoisiens dans certains cas, ce qu'on a trouvé là il y a très longtemps.

2755

C'est plus à ce niveau-là qu'est la mise en valeur, au niveau de l'interprétation à la Maison Smith ou potentiellement ailleurs ou un jour peut-être au mont Royal. Mais in situ, ce que les archéologues avaient dit, à l'époque, ce n'était pas vraiment... pour cette ressource-là, c'était : la plus grande discrétion était la meilleure.

2760

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends vos arguments maintenant. Je pense que c'était bien aussi d'élaborer un peu plus.

2765

Alors, on termine cette séance. Merci à tous. Merci à l'équipe de l'OCPM. Merci aux représentants de la Ville de Montréal. Merci au public. Et on se retrouve demain matin, à 9 h 30, pour la visite de site et en après-midi, à 14 h, pour la deuxième séance d'information. Merci à tous.

2770

2775

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2780

LISE MAISONNEUVE, s.o.